





Sommaire

ÉDITORIAL	p4-5
Pascal GUILLOT : l'année 2023...	
ENTRETIEN	p6-7
Transfert des PEA - Jean Michel GERGELY et Marc CATTELIN	
ENTRETIEN	p8-9
Olivier MITTELETTE - Retail investment strategy	
Les négociations européennes, les positions de la profession	
ENTRETIEN	p10-11
Mieux connaître les activités du groupe Flux et Stocks OPC - Morgane SEVENO	
ÉVÉNEMENTS	p12-13
PUBLICATIONS	p14-17
YOUTUBE / INTERNET	p18
CONSULTATIONS.....	p19
BUREAU & CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	p20-23
GROUPES DE TRAVAIL ET OBSERVATOIRES	p24-47
MEMBRES DE FRANCE POPST-MARCHÉ.....	p48-49
GLOSSAIRE	p50-51

Édito



Chers membres,

Je ne peux commencer cet éditorial relatif à l'année 2023 de notre association France Post-Marché sans avoir une pensée pour Stéphanie Saint Pé, notre Déléguée Générale, qui nous a quitté soudainement et dramatiquement en juillet dernier. Stéphanie aura marqué de son empreinte notre association et - bien au-delà le post-marché de notre Place - par son travail, son engagement et sa personnalité. C'était une personne remarquable, dotée d'un professionnalisme exemplaire, d'un dynamisme communicatif et d'une grande bienveillance. Elle n'a eu de cesse d'établir des ponts au sein de notre association entre ses groupes de travail, son bureau et son conseil d'administration, mais aussi entre France Post-Marché et l'ensemble des acteurs de la Place, autorités, associations professionnelles, fédérations, infrastructures.

Son caractère chaleureux, son énergie rayonnante et solaire, et sa bonne humeur restent gravés dans nos mémoires. En votre nom à tous et en hommage à sa mémoire, nous lui dédions ce rapport annuel.

L'année 2023 aura permis à notre association de donner tout son sens à sa nouvelle dénomination France Post-Marché, de par sa participation active, ses prises de positions publiques, ou ses contributions expertes à des sujets au cœur de l'évolution de notre industrie à l'échelle européenne, qu'il s'agisse du « call for evidence » de l'ESMA sur la réduction à T+1 des délais de règlement livraison des titres, du projet de Directive Européenne FASTER sur l'harmonisation des retenues à la source, de la migration des marchés des actions au comptant d'Amsterdam, Euronext Dublin, Euronext Lisbonne et Euronext Paris ou de diverses consultations des institutions européennes sur le mécanisme des pénalités CSDR, la Directive sur les droits des actionnaires, la révision des directives AIFMD et UCITS, le projet de Directive Retail Investment Strategy, etc...

Fidèle à notre tradition historique d'experts du métier titres en France, nous avons apporté tout notre savoir-faire au groupe de travail piloté par l'AMF sur la gestion des PEA, la mise en œuvre automatisée du reporting AMF des souscriptions/rachats en cas de crise, ou bien sur les mécanismes de liquidité dans les fonds (traitement des gates, étude de la méthode ADL) ou bien encore le contrôle des données extra-financières des fonds.

Surtout, nous avons gardé dans la conduite de nos travaux notre ADN, fait d'une grande exigence et rigueur professionnelles, empreint de pragmatisme dans l'élaboration de solutions concrètes grâce à un dialogue ouvert et constructif avec nos partenaires et nos régulateurs.

Face aux grands chantiers réglementaires annoncés (Retail Investment Strategy, raccourcissement du cycle de règlement/livraison à T+1, mise en œuvre des normes ISO 20022 ...) ou à venir dans le cadre de l'agenda de la nouvelle Commission Européenne dans un environnement marqué par l'émergence de nouvelles problématiques (finance durable, actifs numériques), de nouvelles technologies dont l'intelligence artificielle, et de nouveaux risques (cybersécurité), nous avons engagé un certain nombre d'initiatives. Au sein de notre association d'une part, nous avons renforcé le dialogue entre nos instances dirigeantes (bureau, conseil) et les responsables de groupes de travail, entre nos groupes de travail et observatoires, dans l'élaboration de nos priorités stratégiques, ou le travail en commun sur les sujets requérant une approche transversale. Vis-à-vis de l'extérieur d'autre part, nous avons initié des projets visant pour 2024 à améliorer la visibilité de notre association par l'organisation de conférences, la diffusion régulière de notes d'information sur notre site, ou bien le développement de relations plus approfondies avec nos partenaires et les décideurs.

Au terme de cette première semi-année en tant que Président de France Post-Marché, je tiens à adresser mes remerciements les plus chaleureux à tous nos membres, à tous les participants à nos groupes de travail pour leur engagement, leur état d'esprit, leur sens du collectif. Leur action et leur soutien sont essentiels au rayonnement de France Post-Marché.

Merci à eux,

Pascal GUILLOT
Président de France Post-Marché

Le transfert des PEA

De septembre 2022 à juin 2023, FPM a contribué activement à un groupe de travail piloté par l'AMF sur la gestion des PEA. Ce sujet spécifique aux TCC du retail et des banques privées est commenté ci-après sous forme de questions réponses par Jean-Michel GERGELY, Directeur Général de CREDIT AGRICOLE TITRES et Marc CATTELIN, Directeur Général d'EUROTITRES du Groupe BPCE.

Jean-Michel GERGELY, vous qui avez participé activement à ces travaux, pouvez-vous nous expliquer pourquoi ce groupe de travail et comment il a fonctionné ?

Les réclamations liées au PEA sont devenues le premier motif de saisine du médiateur de l'AMF en 2021 et 2022. Les litiges sont liés, dans deux tiers des cas, au délai de transfert du plan en cas de changement d'établissement et à ses conséquences, en particulier l'impossibilité de vendre ou acheter des titres. Les conditions d'éligibilité des titres au PEA, par exemple sur les Titres Non Côtés, et l'impossibilité de rectifier une erreur d'exécution, du professionnel ou du client, constituent d'autres écueils fréquents. Un

groupe de travail a été réuni pour identifier les dysfonctionnements les plus problématiques, les plus fréquents, et proposer des solutions.

Présidé par Jacqueline Eli-Namer, membre du Collège de l'AMF, ce groupe de travail était constitué d'une douzaine de représentants des différents professionnels concernés (conservation de titres, banques traditionnelles et en ligne), des épargnants, ainsi que de la direction générale du Trésor, avec l'appui des services de l'AMF. Ces travaux se sont déroulés de septembre 2022 à avril 2023, date de publication du rapport. Grâce notamment à une bonne qualité d'écoute de l'AMF, les échanges entre les participants ont été très concrets. A partir de sujets

Jean-Michel GERGELY





techniques et de pratiques parfois différentes, nous avons réussi à converger sur les principales conclusions.

Quelles ont été les principales conclusions de ce rapport ?

Créé en 1992, le PEA bénéficie d'un régime fiscal avantageux. Il est très prisé des investisseurs particuliers et est au cœur de l'offre Titres des établissements de la place française.

La première étape de nos travaux a été de partager un constat construit par FPM avec ses principaux TCC retail : sur 5 millions de PEA, seuls 35.000 font l'objet d'un transfert entre établissement chaque année, avec un délai moyen de moins d'un mois dans 80% des cas pour l'année 2021.

Les principales propositions du rapport peuvent se regrouper sur 3 volets :

→ Renforcer la communication auprès de l'épargnant, notamment quand il transfère son PEA vers un autre établissement. Une information commune et pédagogique (sous forme de Clé de la Banque de la FBF) a pu être ainsi mise à la disposition de

tous les distributeurs de PEA de la Place.

→ Réduire les délais de transferts, notamment en automatisant plus fortement le processus informatique ; et réduire aussi le délai de blocage des arbitrages du client pendant son transfert de PEA.

→ Obtenir des avancées auprès des autorités fiscales réclamées depuis plusieurs années, notamment sur un droit des professionnels à rectifier des erreurs de traitement qui ont aujourd'hui un préjudice pour l'épargnant.

Marc CATTELIN, en quoi a consisté pour le TCC qu'est EURO TITRES votre contribution à ces travaux ?

Je tiens d'abord à souligner la bonne mobilisation de FPM qui a constitué un groupe de travail dédié pour préparer les séances du groupe de travail de l'AMF et surtout guider les travaux à réaliser par les principaux TCC de la place. Ces ateliers ont déjà permis à chacun de revisiter ses pratiques en matière de Transfert de PEA et de les confronter à celles de ses pairs. Si je reprends les principales propositions du rapport,

→ Nous sommes en cours de mise en place avec les différents distributeurs de notre groupe d'une meilleure information du client épargnant qui nous transfère son PEA, en nous basant sur le document produit sous l'égide de la FBF ;

→ Concernant les transmissions automatisées du bordereau d'informations fiscales du PEA, nous avons engagé les adaptations nécessaires de notre SI suite à la publication du cahier des charges harmonisé défini par les membres de FPM. Depuis avril, nous avons déployé la solution pour les transferts entre nos distributeurs, et nous nous préparons à le faire avec nos confrères dans les prochaines semaines. Au-delà de ces travaux, je pense que ce groupe de travail a permis de renforcer notre attention de dirigeant sur le sujet des transferts de PEA qu'il faut certes relativiser par sa fréquence mais qui peut être un point parfois sensible dans la relation client, souvent par manque d'information. Nous suivons tous désormais avec plus d'attention les délais de ces transferts. Et je suis déjà satisfait des progrès enregistrés par la place sur la réduction des délais de traitement des transferts de PEA en 2023, avant même le déploiement des principales propositions du groupe de travail de l'AMF.

Retail investment strategy

Les négociations européennes, les positions de la profession

Olivier Mittelette, Directeur du Département de la Banque d'Investissement et de Marché de la FBF, a suivi notamment le dossier Retail Investment Strategy.

Les négociations européennes

La proposition législative de la Commission européenne a été publiée le 24 mai 2023. Le texte inclut notamment les dispositions suivantes :

→ **L'interdiction de percevoir des commissions pour les services d'exécution d'ordres et de réception/transmission d'ordres**, qu'ils soient ou non fournis en execution-only.

→ **Le renforcement du test du caractère approprié (appropriateness test)** par l'ajout de deux critères (la tolérance au risque et la capacité à subir des pertes).

→ **La création d'un « best interest test »** (qui s'ajoute aux tests déjà inclus dans la réglementation MIF applicable et qui remplace l'actuelle obligation d'amélioration de la qualité du service fourni, en cas de conseil non indépendant) **lors de la fourniture du service de conseil en investissement, qui se décline en trois nouveaux critères cumulatifs à respecter** (proposer une gamme appropriée de produits financiers, recommander aux clients les produits financiers les plus rentables parmi les produits présentant des caractéristiques similaires ; recommander aux clients, parmi les produits financiers proposés, un ou plusieurs produits simples et peu coûteux).

→ **La mise en place de nouvelles obligations de gouvernance produits destinées à s'assurer de la « value for money » des produits financiers** proposés aux clients de détail (avec une approche quantitative, basée sur un contrôle des coûts et charges des produits financiers), **ce processus étant assorti d'une obligation de reporting** auprès des superviseurs nationaux, puis de l'ESMA, **afin de permettre à l'ESMA de déterminer des « benchmarks »** (référentiels constitués par des sous-ensembles significatifs de produits financiers) auxquels les produits financiers proposés aux clients devront être comparés.

→ **L'accroissement des obligations d'information des prestataires envers les clients, notamment sur les coûts et charges** (contraintes additionnelles avant et après la fourniture du service, granularité accrue de la contrainte informative qui porte sur le portefeuille et aussi sur chaque produit financier inclus dans le portefeuille, ...).

Les négociations se sont ensuite poursuivies au Parlement européen puis au Conseil.

→ **Au Parlement européen, le compromis proposé par la rapporteure Yon-Courtin a été voté en commission**

ECON (le 20 mars) puis en formation plénière (le 23 avril).

Ce texte présente de réelles avancées par rapport au texte de la Commission européenne, comme (i) la suppression de toute interdiction même partielle des commissions, (ii) la reconnaissance d'une value for money interne à chaque acteur et basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs, et (iii) l'allègement du best interest test introduit par la Commission européenne.

Il présente aussi des dispositions problématiques, comme (i) un mandat donné à l'ESMA pour spécifier les critères permettant de déterminer si les coûts et charges sont justifiés et proportionnés et pour établir les critères utilisés par les acteurs financiers pour établir des groupes de comparaison concernant les produits qu'ils proposent aux clients, et (ii) la prise en main principalement par les superviseurs des benchmarks nationaux ou européens, avec une supervision assez intrusive pouvant aller jusqu'au retrait d'office d'un produit de la gamme commerciale d'un acteur financier.

→ **Au Conseil, les négociations au Conseil se sont fortement accélérées** à l'initiative de la présidence belge qui souhaite aboutir à une orientation générale du Conseil d'ici le 30 juin. **Un premier pro-**

“

La proposition législative de la Commission européenne a été publiée le 24 mai 2023.

La profession bancaire et financière française a porté de nombreux messages

”



Olivier MITTELETTE

jet de compromis a été publié le 14 mai.
Le projet de compromis présente un aspect positif : l'absence de toute interdiction même partielle des commissions.

il comporte aussi de nombreux écueils, notamment, (i) un réel durcissement du best interest test par rapport à la version adoptée par le Parlement européen, de nature à avantager indument les ETF, (ii) l'inclusion d'un test sur les commissions (inducement test), destiné à déterminer la légitimité de la perception des commissions, qui est basé sur sept critères cumulatifs à respecter, de nature à recréer un risque d'interdiction des commissions, notamment pour tous les produits structurés, (iii) des dispositions problématiques sur la value for money et sur les benchmarks, de nature pour les premières à réduire fortement la liberté d'appréciation des acteurs par rapport aux autorités européennes de supervision, et pour les secondes à faire des benchmarks des outils de supervision et aussi des outils de régulation des prix.

Les positions de la profession

La profession bancaire et financière française a porté de nombreux messages, notamment :

→ D'une manière générale, **le modèle de distribution** des produits financiers basé

sur des commissions n'est pas plus coûteux pour les clients de détail que le modèle basé sur des honoraires (qui est retenu uniquement par le Royaume-Uni et les Pays-Bas) et **il préserve un accès universel au service de conseil en investissement** (contrairement au modèle de distribution basé sur des honoraires).

→ **L'opposition à toute interdiction des commissions**, car celles-ci sont une composante importante de la rémunération des réseaux pour la fourniture de tous les services aux clients et la mise à disposition des clients de nombreux outils à valeur ajoutée (ex : outils de simulation et d'allocation, informations réglementaires ou non).

→ **La modification du cadre de la « value for money »**, notamment via (i) la reconnaissance de la faculté pour chaque acteur financier de la définir pour ses propres produits proposés (sous le contrôle de son superviseur), (ii) la prise en compte des critères qualitatifs des produits financiers proposés (ex : mécanismes de liquidité, caractéristiques ESG), et (iii) l'adaptation de ce mécanisme en fonction de la spécificité de certains produits financiers (ex : les produits structurés, élaborés par nature en fonction des besoins et objectifs des clients).

→ **La modification du cadre des « benchmarks »**, notamment via l'octroi aux seuls superviseurs nationaux de la faculté de les concevoir (les autorités européennes de supervision n'ayant pas la capacité de concevoir des benchmarks suffisamment fiables et actualisés compte tenu de la granularité nécessaire à envisager pour éviter la comparaison de produits financiers non comparables).

→ **La remise en cause de l'intérêt des tests supplémentaires envisagés (inducement test et best interest test) et, à tout le moins, la demande de leur allègement** (ex : s'agissant de l'inducement test, la suppression de deux des sept critères proposés, qui pourraient conduire à une interdiction déguisée des commissions pour certains produits financiers ; s'agissant du best interest test, la suppression de l'un des trois critères qui pourrait avantager indument les ETF par rapport aux autres produits financiers).

→ **L'opposition au renforcement de l'actuel appropriateness test**, qui conduirait à entretenir une confusion entre ce test et celui de suitability test (applicable aux services de conseil en investissement et de gestion sous mandat) et à complexifier encore davantage le parcours client.

→ **L'opposition à certaines contraintes informatives additionnelles**, comme celle obligeant les acteurs financiers à indiquer aux clients la performance annuelle de chaque instrument financier inclus dans leur portefeuille.

INTERVIEW MORGANE SEVENO

Mieux connaître les activités du groupe Flux et Stocks OPC.

Qui êtes-vous Morgane ?

Je suis Morgane SEVENO. Diplômée d'un Master 2 en Sciences Économiques spécialisé en Banque et Finance, je suis actuellement Responsable Produits Fund Distribution et Contrôle Dépositaire au sein de Société Générale Securities Services, avec une expérience de plus de 20 ans sur différents métiers en lien avec la gestion de passif.

Quelles sont vos activités / responsabilités au sein de France Post-Marché ?

Je suis animatrice du groupe Flux et Stocks OPC depuis 2022, groupe de travail pour lequel j'étais contributrice depuis 2009.

Qu'appréciez-vous au sein de notre association ?

L'association France Post-Marché réunit des experts du post-marché qui ont la volonté de contribuer à faire évoluer tous ensemble les bonnes pratiques, analyser les évolutions réglementaires et valider entre acteurs de la Place les process / modes opératoires / bonnes pratiques. Sur le métier de la Fund Distribution, où sont réunis Teneurs de comptes conservateurs, centralisateurs et le CSD Euroclear. J'apprécie de pouvoir échanger avec mes pairs, travailler ensemble et être force de proposition pour construire et faire évoluer notre métier selon les directives ou pratiques de Place.

La force de France Post-Marché est de pouvoir rédiger des chartes et bonnes pratiques que la Place doit ensuite respecter.

L'association nous permet aussi de réaliser ensemble une veille marché et une veille réglementaire et être ainsi toujours informés des nouvelles réglementations, participer à des consultations de l'AMF ou ESMA ...

Mais aussi quels seraient nos axes d'amélioration ?

Les points d'amélioration pourraient être autour des interactions entre groupes sur les sujets communs et transversaux, même si au sein de notre groupe nous échangeons d'ores et déjà régulière-

“

L'association France Post-Marché réunit des experts du post-marché qui ont la volonté de contribuer à faire évoluer tous ensemble les bonnes pratiques, analyser les évolutions réglementaires et valider entre acteurs de la Place les process / modes opératoires / bonnes pratiques.

”



ment avec certains groupes (Fund Admin, Conservation, Experts Nominatif, observatoire juridique, ...).

Les axes d'amélioration pourraient aussi concerner les échanges avec certains groupes externes afin de mieux connaître leurs besoins (sur le Privat Equity/Real Estate (PERE) par exemple, échanger avec France Invest, l'ASPIC / ASPIM, ...). Néanmoins des échanges réguliers sont en revanche réalisés avec l'AMF et AFG, échanges cruciaux qui permettent à notre groupe de mettre en œuvre des modes opératoires validés par toutes les parties prenantes (par exemple le traitement des gates, méthode ADL en cours de construction, ...).

Sur quels sujets avez-vous travaillé avec votre groupe en 2023 et quelles sont vos perspectives pour 2024 voir au-delà ?

En 2023, notre groupe de travail s'est attelé à l'enrichissement et à l'évolution des dispositifs de Place en vue d'assurer une meilleure maîtrise du risque de liquidité des fonds, notamment :

→ La mise en œuvre automatisée en juillet 2023 du reporting AMF des souscriptions / rachats en cas de crise sur les fonds dits « vanille » avec un objectif d'étendre en 2024 ce reporting sur l'ensemble des fonds ouverts, incluant les fonds PERE.

→ Le traitement des Gates (outil utilisé par les Sociétés de Gestion (SGP) en cas de crise de liquidité, permettant un étalement des rachats sur plusieurs valeurs liquidatives).

→ L'étude approfondie de la méthode ADL (Anti Dilution Levy) : outil utilisé par les SGP faisant porter le coût du réaménagement du portefeuille aux porteurs entrants ou sortants, par l'introduction de frais variables acquis au fonds appliqués aux souscriptions ou rachats.

2024 sera l'occasion :

→ de poursuivre nos travaux sur les outils de gestion des risques de liquidité :

→ Finaliser l'étude de la méthode ADL afin de permettre ensuite aux acteurs de la Place de mettre en œuvre la solution pour un déploiement de Place,

→ Poursuivre les travaux sur les Gates :

mise en œuvre fin 2024 sur les FCPE, nouveau texte réglementaire sur le traitement lié au fonds maître et nourriciers, gestion des échéances à un an, ...

→ Démarrer l'analyse des nouveaux mécanismes à mettre en œuvre (dual pricing par exemple) car à terme la SDG devra prévoir à minima 2 outils de risques de liquidité dans ses prospectus et en complément, suite à la mise en œuvre de T+1 aux US fin mai 2024, une revue des impacts a été réalisée, ainsi qu'une mesure des impacts et « coûts / bénéfices » d'une telle mise en œuvre potentielle en Europe.

Pour finir, notre groupe prendra en charge au sein d'un « sous-groupe PERE » l'analyse des besoins ainsi que les GAPS actuels sur les fonds PERE, du fait de leur re-taillage et augmentation des volumes attendus sur ces produits.

Merci Morgane de nous avoir consacré un peu de votre temps et de nous avoir mieux fait connaître les activités du groupe Flux et Stocks OPC.



Événements & événements partenaires

18 janvier 2023

[À LIRE SUR LE SITE](#)

**Conférence : Actualités juridiques,
fiscales et de la conformité 2023
En partenariat avec la FBF**

Mardi 7 février 2023

[À LIRE SUR LE SITE](#)

**Rencontres des Professionnels des Marchés
de la Dette et du Change - 13ème Edition
Les marchés financiers : entre incertitude
et innovation**

5 juin 2023

[À LIRE SUR LE SITE](#)

**Colloque Association des Juristes de Blockchain et
Crypto-actifs (LBCA)**

20 septembre 2023

[À LIRE SUR LE SITE](#)

**Finance durable & MiFID 2 :
enjeux pour les acteurs et point sur les travaux
de Place - En partenariat avec la FBF**

Jeudi 19 octobre 2023

[À LIRE SUR LE SITE](#)

**Banque de France : Centenaire de la localisation
de notre activité de conservation titres à Poitiers
Exposition, rencontres et conférences**



Publications

Jeudi 12 janvier 2023

À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE

Pratique de marché

FPM /CFONB – Régularisation de Market Claim et de transformations en cash sur Instructions T2S annulées

La mise en production de la CSDR Settlement discipline en février 2022 conformément au RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2018/1229 DE LA COMMISSION du 25 mai 2018 et précédents a eu pour effet de revoir la pratique de régularisation d'une

market claim/transformation en cash sur une instruction annulée afin d'éviter la pénalisation du règlement/ livraison de la market claim. Cette version annule et remplace la version 1.2 du 27 juillet 2021 communication n°20210024

Vendredi 27 janvier 2023

À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE

FPM/CFONB – Procédure de traitement des titres de sociétés en liquidation

Annule et remplace la communication 20210007 du 01/04/2021 La procédure de traitement des titres de sociétés en liquidation publiée le 01/04/2021 fait l'objet d'une modification. De ce fait, vous trouverez en pièce jointe la nouvelle procédure applicable dès publication.

En substance, cet aménagement de la procédure inclut l'application de la pratique de marché aux valeurs obligataires déposées chez le Dépositaire central des titres Euroclear France (cf. page 43, § 1.2.4).

Lundi 13 février 2023

À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE

FPM/CFONB : Pratique de marché DRIP (« Dividend Reinvestment Plan ») « Non Issuers » Neerlandais

Le changement de processus par le marché Néerlandais des « DRIP non Issuers » a conduit à la réécriture de la pratique de marché pour la Place de Paris. L'ensemble des informations

est maintenant transmis dans les messages d'annonces ISO 15022 MT564.

Mercredi 3 mai 2023

[À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE](#)

Pratique de marché

FPM /CFONB – Régularisation de Market Claim et de transformations en cash sur Instructions T2S annulées

La mise en production de CSDR (Central Securities Depository Regulation) Settlement Discipline en février 2022 conformément au Règlement délégué (UE) 2018/1229 de la Commission du 25 mai 2018 et précédents, a eu pour effet de revoir la pratique de régularisation d'une opération sur titres

sur flux en espèces (« market claim » / transformation en cash) sur une instruction de règlement/livraison annulée afin d'éviter la pénalisation liée au « Settlement Discipline » sur la « market claim ».

Lundi 7 août 2023

[À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE](#)

FMP/CFONB Charte des Bonnes Pratiques Professionnelles de la Centralisation d'OPC

Afin d'harmoniser les pratiques entre intermédiaires financiers donneurs d'ordres et centralisateurs, France Post-Marché a élaboré en 2015 une charte des bonnes pratiques professionnelles de la centralisation d'OPC (Organismes en Placement Collectif). Cette charte a été mise à jour fin 2022. Cette charte jointe à la présente communication s'inscrit dans une démarche dynamique et tient compte des évolutions du métier et de son environnement, telles que :

- Le développement de la distribution, notamment en architecture ouverte
- Le développement des blockchains

- Le déploiement des outils de risques de liquidité (i.e. les gates)
- L'amélioration du marquage des ordres
- La fluidification et la qualité des ordres dans le souci constant de réduire les risques opérationnels

Il est vivement recommandé aux établissements d'adhérer¹ à cette charte, l'objectif étant d'aboutir à l'automatisation des flux au niveau de la Place de Paris permettant ainsi de faciliter et de sécuriser les échanges.

Pour toute information sur l'adhésion à cette charte, merci de bien vouloir prendre contact avec France Post-Marché à l'adresse suivante : secretariat@france-post-marche.fr

Mardi 28 novembre 2023

[À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE](#)

FPM/CFONB – Pratique de Marché OST sur Organisme de Placement Collectif – OPC

La mise en place de l'harmonisation des dates de détachement et des dates de réorganisation a démarré en 2012 avec l'analyse des standards européens Opérations Sur Titres (OST) par la Place de Paris.

Le but était d'en faire l'implémentation dans les systèmes d'information des établissements français (Teneurs de Compte Conservateur (TCC), Teneurs De Registre (TDR), Centralisateurs, Infrastructures de marché ...) via les canaux du dépositaire central (en France Euroclear).

La Place de Paris a ainsi décrit les calendriers OST standards à appliquer par les Organismes de Placement Collectif (OPC),

ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'une mise à jour au niveau européen.

La présente pratique de marché Opérations sur Titres (OST) sur Organisme de Placement Collectif (OPC), mise à jour dans le cadre de la migration ASR Modernisation², vient clôturer plusieurs années de travail collectif en précisant le processus d'harmonisation du traitement des OST et des informations à communiquer aux destinataires de l'OST.

Il reste toutefois quelques processus spécifiques OST à migrer via ASR modernisation. Ces processus représentent à peine 0,5% de l'ensemble des OST traitées sur le marché français.

Mercredi 18 janvier 2023

[À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE](#)

Spécial conférence n°57

Actualités juridiques, fiscales et de la conformité 2023

Mercredi 20 septembre 2023

[À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE](#)

Spécial conférence n°58

Finance durable & MiFID 2 Enjeux pour les acteurs et point sur les travaux de Place

Janvier à mars 2023

[À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE](#)

Lettre Européenne n°39

En attendant la stratégie pour les investissements de détail : bataille rangée pour une guerre de positions

Avril à juin 2023

[À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE](#)

Lettre Européenne n°40

Union des Marchés de Capitaux (CMU) : mission impossible ?
Le mandat de la commission Von Der Leyen laisse une UMC inachevée.

Juillet à décembre 2023

[À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE](#)

Lettre Européenne n°41

Une nouvelle Commission européenne : quel agenda stratégique pour les 5 prochaines années ?

Visibilité



Visibilité sur internet

Pour france-post-marche.fr le nombre de visiteurs uniques était de 1800 en janvier 2023. À la fin de l'année le site atteint une moyenne de 2500 visiteurs uniques par mois avec un record de 3266 visiteurs uniques en juin 2023. Concernant les canaux d'acquisitions, parmi les 19 200 visiteurs uniques sur l'année 2023, 8700 sont en accès direct et 9000 en recherches dans Google (référencement naturel SEO).



Chaîne youtube

2023, c'est le début de la visibilité sur Youtube. Les premières vidéos sont publiées et cela donne de nouvelles habitudes aux spectateurs.



Consultations

19 juin 2023

Commission Européenne

Retenues à la source – Proposition de directive de la Commission européenne « FASTER » Prise de position de France Post-Marché

[ACCÉDER À LA CONSULTATION](#)

15 décembre 2023

ESMA

Technical Advice on CSDR Penalty Mechanism

[ACCÉDER À LA CONSULTATION](#)

15 décembre 2023

Commission Européenne

Targeted Consultation – Shareholder Rights Directives (SRDs)

[ACCÉDER À LA CONSULTATION](#)

18 décembre 2023

ESMA

Raccourcissement du cycle de règlement/livraison

[ACCÉDER À LA CONSULTATION](#)

Bureau et Conseil

Le Bureau élabore les orientations et propositions à soumettre au Conseil. Il détermine les modalités et les moyens de mise en œuvre des décisions du Conseil et valide son ordre du jour proposé par le Président.





Président
Pierre JOND
BNP Paribas
Securities Services
jusqu'au 9 mai 2023



Président
Pascal GUILLLOT
Société Générale
À partir du 10 mai 2023



Vice-Président
Pierre JOND
BNP Paribas
Securities Services
À partir du 10 mai 2023



Vice-Présidente
Carine ECHELARD
CACEIS
jusqu'au 26 octobre 2023



Vice-Président
Jean-Michel GERGELY
Crédit Agricole Titres



Vice-Présidente
Pauline BERNARD
BNP Paribas
Securities Services
À partir du 30 juin 2023



Vice-Président
Jean-François DELALE
CACEIS
à partir du 27 octobre 2023



Déléguée générale
Stéphanie SAINT PÉ
France Post-Marché
jusqu'en juillet 2023



Délégué générale par intérim
Olivier BYL
Crédit Agricole Titres
À partir du 29 septembre 2023



Trésorier
Élie LEWI
Banque de France



Chargée d'activités
Isabelle DECIRON
France Post-Marché

Le conseil d'administration de France Post-Marché est composé de 15 administrateurs et de 3 censeurs. Il nomme le Président, les trois vice-Présidents, le trésorier.

Représentants d'administrateurs

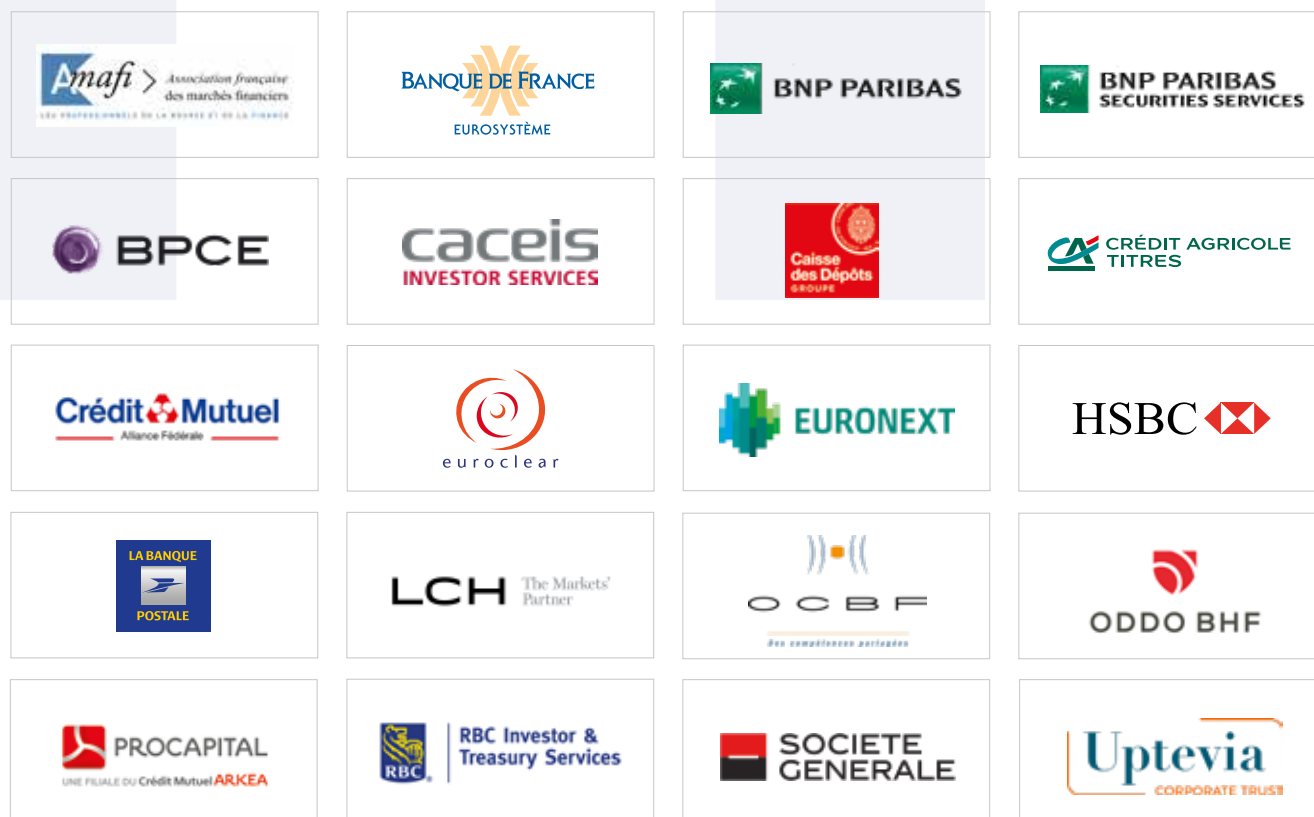
Lionel BARTELEMY, UPTEVIA
Philippe BELLANDE SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
Eric BEY EURONEXT PARIS
Marc CATTELIN BPCE
Martine CLAUDEL CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE
Emmanuel de FOURNOUX AMAFI
Cécile DESSAMBRE PROCAPITAL (Jusqu'en septembre 2023)
Véronique DANG VU PROCAPITAL (à partir d'octobre 2023)

Guillaume ELIET EUROCLEAR FRANCE
Juliane FRANCE ODDO BHF
Christophe HEMON LCH SA (Jusqu'en septembre 2023)
Corentine POILVET-CLEDIERE LCH SA (à partir d'octobre 2023)
Philippe LEGRAND CACEIS INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A.
Sybille LERICHE HSBC CONTINENTAL EUROPE
David LUCAS LA BANQUE POSTALE
Laurent MONET BNP PARIBAS

Représentants de censeur

Alexis SARBERG CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
Carole DELORME d'ARMAILLE OCBF (Jusqu'en avril 2023)

Alexis d'ARVIEU OCBF (à partir de mai 2023)





Groupe de travail et observatoires



263

réunions



539

heures de
réunions



4400

participations



2093

sujets traités

Grâce à ses 21 groupes de travail et observatoires, composés de professionnels et des meilleurs experts du post-marché de la Place, France Post-Marché travaille de façon optimale sur des sujets variés et complexes. Au cours de leurs réunions mensuelles, les participants à ces groupes de travail et observatoires identifient, analysent et traitent les textes et projets de textes (lois, directives, règlements,...) tant de niveau national que de niveau européen en lien avec les activités couvertes par l'association ainsi que les informations et projets des infrastructures. Le résultat de leurs travaux est concrétisé par la rédaction de livrables qui vont de la pratique de marché à la réponse à consultation émanant des autorités françaises et européennes en passant par des guides destinés aux acteurs du Post Marché. Les participants des groupes de travail et observatoires échangent également avec les représentants des régulateurs, le Trésor et les autres associations de la Place. Par leur travail et leur engagement, ils assurent le dynamisme de l'association, sa grande crédibilité et son professionnalisme.

Le groupe a comme objectif principal d'assurer une veille réglementaire constante et d'assurer le partage des bonnes pratiques sur les sujets touchant à l'administration de fonds.

L'actualité de l'année 2023 aura donné l'occasion aux membres du groupe d'échanger sur des sujets comme les nouvelles exigences liées au reporting AIFM, l'implémentation de PRIIPS, la réglementation DORA sur la résilience opérationnelle ou bien encore l'évolution du reporting Banque de France / BCE pour la collecte des données statistiques des OPC.

Dans la continuité de l'année 2022, le groupe administration de fonds a poursuivi ses travaux concernant l'implémentation du Règlement ANC n°2020-07 relatif aux comptes annuels des OPC à capital variable. Le règlement étant entré en vigueur en 2022, l'année 2023 a vu émerger beaucoup de questions concernant sa mise en application. Le groupe de travail a notamment recensé les différentes questions qui pouvaient exister au sein des établissements et a transmis des propositions de réponse à l'AFG en vue de la publication d'un Q&A. Le groupe de travail s'engage de manière générale dans des travaux visant à instaurer des pratiques et des interprétations uniformes parmi les différents établissements, dans

le but d'assurer une comparabilité accrue des comptes annuels des Organismes de Placement Collectif. Cette démarche vise à créer des pratiques de places harmonisées qui permettront de mieux évaluer et comparer les états financiers des OPC.

A la suite de la mise à jour par l'AMF de sa doctrine sur les mécanismes de liquidité, des travaux ont démarré en 2022 et ont continué en 2023 concernant l'application de méthodes anti-dilutives chez les administrateurs de fonds. Le groupe de travail a notamment travaillé au recensement du taux d'utilisation du Swing Pricing pour les fonds administrés par ses membres. Ces informations ont été communiquées au groupe Flux & Stocks de France Post Marché en vue d'une consolidation des résultats avec les travaux effectués par leurs soins sur les Gates. Des travaux devraient voir le jour en 2024 pour une mise à jour conjointe des bonnes pratiques afin de construire un document consolidé pour France Post-Marché.

Le groupe Administration de fonds a également œuvré à l'élaboration de bonnes pratiques dans la gestion des incidents afin d'harmoniser des pratiques concer-

nant l'indemnisation des porteurs. Il a notamment été proposé à l'AFG d'instaurer des seuils de matérialité pour faciliter le traitement des incidents.

Le groupe Administration de fonds participe également à certains groupes de travail spécifiques d'autres associations professionnelles ou institutions, soit de manière pérenne pour représenter le métier de l'administration de fonds, soit de manière ponctuelle sur des sujets précis ou des projets qui ont des impacts sur l'administration des fonds. Le groupe Administration de fonds a par exemple participé à un groupe de travail AFG pour identifier les impacts liés à la mise en place de T+1 sur le marché US.



ANIMATEURS Pierre-Etienne AGID BNP PARIBAS Yves GAVEAU CACEIS

RAPPORTEUR Julien DE ROQUETTE BUISSON AILANCY



MEMBRES Mehdi BEDJAoui BNP PARIBAS Anousone CHOUNRAMANY BNP PARIBAS Eric DIEZ DE THERAN BNP PARIBAS Shujia MAO BNP PARIBAS Mathieu MARIE BNP PARIBAS Romain MASSONNET BNP PARIBAS Yves GAVEAU CACEIS Thierry HAËNER CACEIS INVESTOR SERVICES Didier DOTTER CM ASSET MANAGEMENT Anne DE NONANCOURT EFA Élodie PAPOUNAUD EFA Abdou KABBAJ SAGALINK Aziz ADDA SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Jean-Claude LACOUR SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Paulo NETO STATE STREET

Comité de Planification des Projets de Place (C3P)

Au sein des groupes de travail de France Post-Marché, le Comité de Planification des Projets de Place (C3P) a une activité suivi transversal et le cas échéant de coordination.

Ses principaux mandats sont :

- de donner une vision générale et consolidée de l'ensemble des projets en cours via un macroplanning,
- d'en contrôler l'articulation en formulant les recommandations nécessaires pour éviter ou aider la résolution de points de blocage éventuels,
- de mettre en évidence et mieux légitimer les projets de Place liés aux activités de marché et du post-marché,
- d'identifier les rapporteurs et les échéances de ces projets via des fiches projets rédigées et actualisées par ces rapporteurs.

Tout évolution réglementaire ou projet de place, s'il affecte les membres de France Post-Marché dans le cadre de leurs activités post-marché et de celles de leurs clients, est donc dans le périmètre suivi par le C3P. Pour assurer cette mission, les membres du Comité de Planification des Projets de Place remontent les initiatives qu'il leur semble nécessaire de suivre de façon centralisée. Si nécessaire, le C3P s'appuie sur les remontées des groupes de travail de France Post-Marché.

Les membres du Comité sont particulièrement attentifs à la sensibilisation des établissements sur ces différents projets, ainsi qu'aux questions de planning.

En 2023, le C3P a renforcé son travail de suivi et de partage inter-institutions sur l'avancée des projets majeurs pour les places française et européenne, avec une

gouvernance revue et élargie, et un élargissement de sa couverture en termes de sujets.

Notamment :

- le projet ECMS, European Collateral Management System, visant à mettre en œuvre une plateforme centrale de mobilisation de collatéral auprès des Banques Centrales de la zone Euro ;
- les initiatives d'harmonisation associées à ces projets européens, notamment l'évolution des standards OST en vue de la mise en place d'ECMS ;
- le règlement CSD, en particulier le volet gestion des pénalités sur le règlement-livraison ;
- es initiatives de raccourcissement du cycle de règlement-livraison dans le monde (T+1) ;
- le lancement de nouveaux services ou la modernisation de prestations existantes par les infrastructures de marché participantes : par exemple la mise en place d'Euronext Clearing, la fusion des segments RepOClear et €GCPlus au sein de LCH, et les évolutions de services associées côté infrastructures.

En 2024, le C3P sera particulièrement attentif aux projets en liaison avec les évolutions réglementaires :

- évolutions de CSDR : non seulement la gestion des pénalités, mais aussi le traitement des procédures de rachat obligatoire dans la nouvelle version proposée par la Commission Européenne ;

- es réflexions autour du passage à T+1 ;
- la finance durable, avec notamment un volet réglementaire important : plusieurs textes dont la mise en œuvre est imbriquée, nouveaux ou affectant des réglementations existantes telles que MIFID ;
- l'évolution des standards européens comme par exemple sur le traitement des assemblées générales ;
- les projets de digitalisation des processus tels que la facturation électronique (EIR), la dématérialisation des Bordereaux d'Information pour les transferts de PEA ou encore ESAP ;
- des projets à plus long terme comme la transition entre la norme d'échanges de messages ISO 15022 et la norme ISO 20022.
- le cas échéant, toute autre évolution transversale majeure nécessitant un suivi global.

Livrables

- Fiches projet décrivant chaque initiative, réglementation ou évolution
- Calendrier consolidé des projets affectant la place



ANIMATEUR Pierre COLLADON SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

RAPPORTEUR François DUBRAU COGNIZANT CONSULTING

MEMBRES Raphaël DUFAURE BANQUE DE FRANCE Elzbieta ROULEAU BANQUE DE FRANCE Gaël DAVID BNP PARIBAS Patrick CRESUS BNP PARIBAS / EXANE Mourad KHIRAT BPCE Sabine NUNGUET BPCE EURO TITRES Younes AYOUAZ CACEIS Fabrice NOVEL CITI BANK Luba GUEORGUEVA CM-CIC Olivier BYL CREDIT AGRICOLE TITRES Michael CHEVROTON CREDIT AGRICOLE TITRES Caroline DEROCLE EUROCLER Eric BEY EURONEXT Marie THOMAS HSBC CONTINENTAL EUROPE David ABINAL LA BANQUE POSTALE Pierre-Nicolas BISSONNET LCH SA Frank SOUSSAN LCH SA Baya BENOUDIBA PROCAPITAL Marianne PERSOUYRE ROTHSCHILD MARTIN MAUREL Christian DE BEAUFORT SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Isabelle GATEAU SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Jean-Pierre KLAK STATE STREET

En 2023, le nombre de sociétés utilisant Votaccess s'est stabilisé à 333 dont 228 hors SBF 120. Il est significatif qu'en 2019 seulement 86 sociétés utilisaient Votaccess au total.

La mise en œuvre de la Directive Européenne droits des actionnaires – SRD II a pleinement confirmé l'analyse de la Place qui a conduit à la création de VOTACCESS il y a un peu plus de 10 ans. Toutefois, même si c'est presque 3 fois plus qu'en 2019, seules 243 AG sur 366 AG ont donné accès au vote électronique soit 66.4% du total. Les autres sociétés n'ont donc utilisé Votaccess que pour respecter stricto sensu la nouvelle obligation de diffuser de manière électronique les informations relatives à leurs Assemblées Générales.

Le nombre de VPC (Votes Par Correspondance) collecté a de nouveau augmenté en 2023 (+7%) mais la croissance du nombre d'actionnaires constatée à la suite de la période Covid et le retour d'actionnaires plus jeunes ne se retrouve pas pleinement dans cette augmentation..

International

La situation de mise en œuvre de SRD II dans le reste de l'Europe est très variée du fait notamment des différentes réglementations encadrant le vote en amont et en Assemblée Générale.

Nous assistons depuis ces 3 dernières années à une participation massive des intermédiaires français et étrangers à VOTACCESS, en participation directe ou via des professionnels du routage des votes permettant ainsi aux centralisa-

teurs des Assemblées Générales de collecter les votes de manière électronique.

VOTACCESS poursuivra en 2024 ses travaux pour donner aux actionnaires français la possibilité de voter sur les AG des sociétés cotées belges et néerlandaises en lien avec Euroclear, et sur les valeurs espagnoles, italiennes et allemandes en lien avec Broadridge.

AG hybride - Vote en temps réel à distance et rôle de Votaccess

Les tests ont démarré fin 2023 pour une mise en place en 2024.

VOTACCESS sera en mesure de délivrer une carte d'admission universelle, qui permet de participer à l'AG de manière indifférenciée au choix du titulaire : en physique ou bien en temps réel par Internet.

La connexion sécurisée en temps réel de l'actionnaire à l'AG hybride pourra se faire au travers d'un cheminement sécurisé entre sa plateforme bancaire, Votaccess et la plateforme de vote temps réel à distance, permettant ainsi de sécuriser fortement l'authentification, l'accès et le contrôle des droits des actionnaires.

L'initiative prise en 2010 par l'AFTI, devenue France Post-Marché, de mettre en place une solution électronique sécurisée et efficace pour la chaîne de vote permet de diffuser les informations relatives aux Assemblées Générales et de collecter les votes en pré-AG. En termes de démocratie actionnariale, VOTACCESS permet depuis 2011, aux actionnaires inscrits au porteur d'accéder au vote de manière aussi simple que pour les actionnaires inscrits au nominatif à partir de leur service de banque en ligne.

Outre la baisse des coûts de fabrication de la documentation et d'envoi postal, la réduction des envois papiers contribue au développement durable : les VPC (Vote Par Correspondance) papiers ne représentent plus aujourd'hui que 4% des votes grâce au remplacement progressif par des VPC électroniques.

La volonté forte de France Post-Marché de moderniser la chaîne de vote a permis aux acteurs français de satisfaire rapidement aux obligations de la Directive droits des actionnaires contrairement à la plupart des autres pays européens.

Le Conseil Scientifique de Votaccess, créé dès 2012 par France Post-Marché avec le support de l'ANSA, est un lieu d'échange constructif qui contribue fortement aux réflexions sur les évolutions et au développement du service. Il réunit notamment les émetteurs et leurs représentants (ANSA, AFEP, MEDEF, CLIFF), des représentants des actionnaires et des sociétés de gestion (AFG), les prestataires de services aux émetteurs et les Teneurs de comptes conservateurs.



ANIMATEURS Muriel de SZILBEREKY ANSA Richard ROGER SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

RAPPORTEUR Emmanuel de CURSAY CURSAY CONSULTING



MEMBRES Odile de BROSES AFEP Pierre BOLLON AFG Valentine BONNET AFG Jérémie CREANGE AIR LIQUIDE Patrick RENARD

AIR LIQUIDE Odile PERROT ANSA Hervé CHEFDEVILLE APAI Mourad KHIRAT BPCE Laurence DUC CLIFF Loïc DEGRAS ENGIE

Serge BLANC FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ACTIONNAIRES SALARIÉS ET ANCIENS SALARIÉS - ASSACT SG Aldo SICURANI

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS D'INVESTISSEMENT Sébastien RUIZ PALMER MEDEF Ladislav SKURA MEDEF Caroline

WEBER MIDDLENEXT Arnaud de BRESSON PARIS EUROPLACE Pierre COLLADON SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

Olivia GUILLAUME SODEXO Diane GALBE SUEZ-ENVIRONNEMENT Charles PARIS de BOLLARDIERE TOTAL Michel BOUTILLIER

UNIVERSITÉ PARIS-EST NANTERRE LA DÉFENSE Emmanuel BAROUTI UPTEVIA Lionel BARTHELEMY UPTEVIA Pierre CARLIN

UPTEVIA Sébastien COURTELLEMONTE UPTEVIA Anthony MARTIN UPTEVIA François BISIAUX VIVENDI François CANAVAGGIO

VIVENDI

GROUPE Communication

Le groupe Communication a pour fonction d'imaginer et de mettre en œuvre les actions de communication internes et externes de France Post-Marché.

Il est pleinement impliqué dans la réalisation de supports (rapport annuel, brochures, newsletters...), dans la gestion du site Internet de l'association.

Le groupe intervient aussi en support des autres groupes de travail et observatoires

pour les aider dans la communication de leurs travaux.

Toutes ces actions visent à accroître la notoriété de France Post-Marché, notamment au travers de son site internet, source d'information incontournable du

post-marché.

Ces informations sont relayées sur LinkedIn et sur notre chaîne YouTube.



ANIMATEUR Stéphanie SAINT PE FRANCE POST-MARCHE (jusqu'en juillet)

Olivier BYL CREDIT AGRICOLE TITRES (à partir de septembre 2023)

RAPPORTEUR Isabelle DECIRON FRANCE POST-MARCHE

MEMBRES Sylvie RENEAU CREDIT AGRICOLE TITRES Marie-Noëlle POINTARD MEMBRE GROUPE FORMATION Henri MOCKA POUR FRANCE POST-MARCHE



En 2023, le Groupe Conservation a maintenu le rythme de ses travaux en poursuivant son investissement sur les travaux d'harmonisation ou d'amélioration des traitements.

Gestion des transferts PEA

Le Groupe Conservation a continué de suivre les travaux conduits par le groupe de travail AMF sur les transferts de PEA auquel FPM participe. Une série de recommandations a été produite et un suivi statistique sur les délais de transfert mis en place afin d'en mesurer l'efficacité. En parallèle, FPM a publié en début d'été 2023 un Cahier des Charges visant à dématérialiser les échanges de Bulletin d'Information effectués lors d'un transfert de portefeuille en utilisant dès 2024 un flux normé via des canaux SWIFT entre établissements.

Traitement de l'identification des actionnaires

Le Groupe Conservation a suivi les travaux menés avec le GEO concernant le déploiement par Euroclear d'un nouveau processus d'identification des actionnaires. Ces travaux ont permis non seulement la mise en œuvre d'un système d'échanges des informations d'identification entre l'émetteur et les participants d'Euroclear qui souscrivent à ce service spécifique mais aussi,

depuis avril 2023, d'un système de facturation centralisée par le dépositaire central.

Évolution d'infrastructures et d'offres associées

Le groupe Conservation a suivi de près certaines évolutions et ses membres ont participé aux travaux de réflexion sur les conséquences techniques et opérationnelles de ces évolutions, en demandant lorsque nécessaire le recours à d'autres groupes pertinents de FPM (GEO, Observatoire Juridique, Observatoire de la fiscalité, groupe flux et stocks,...).

Concernant le projet Euronext Clearing d'internalisation de la compensation des transactions au comptant, Les intervenants de FPM ont mis en évidence des impacts opérationnels et de coûts induits pour les TCC, amenant Euronext à ajuster la géographie des titres en terme de place de dénouement par défaut lors de la migration.

FASTER

Suite à la proposition de Directive « FASTER » faite par la Commission euro-

péenne le 19 juin 2023, les membres du groupe Conservation ont été sollicités pour contribuer à la réponse faite au nom de France Post Marché et conduite par l'Observatoire de la Fiscalité.

Les établissements participants aux travaux ont fait part des réserves et du risque de dégradation du fonctionnement actuel des retenues à la source, compte tenu des nombreuses procédures à la charge des établissements payeurs et parfois de leur complexité.

Migration T+1

Les membres du groupe conservation ont participé aux travaux des groupes FPM GLF et GEO sur les projets de raccourcissement des cycles de règlement livraison en Amérique du Nord et contribué à la réponse coordonnées à la consultation lancée sur le sujet en fin d'année par l'ESMA pour le cas européen. Des impacts importants de T+1 US sur les activités post-marché des acteurs européens opérant sur les US ont été mis en évidence, en imposant une réduction drastique des délais sur la chaîne opérationnelle.



ANIMATEUR Pierre COLLADON SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

RAPPORTEUR Olivier DELIGNE AILANCY

MEMBRES Emmanuel de FOURNOUX AMAFI Simon de CHARENTENAY AXIOCAP Marie-Christine BLANCHE BANQUE DE FRANCE François-Daniel CASTELLANI BANQUE DE FRANCE Clémence PERRET BANQUE DE NEUFLIZE OBC Sylvie BLACHIER BANQUE DELUBAC & CIE Philippe ANQUETIL BEAM ADVISORY - SAGALINK CONSULTING Benoît GREVIN BNP PARIBAS Franck MICHOT BNP PARIBAS Caroline ASHKB00S BNY MELLON Jean-Paul BOURDET BPCE Mourad KHIRAT BPCE Sandrine CORDELIÉ CACEIS Daniel PASCAUD CACEIS Raphaël PALUSZEK CACEIS INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A. Philippe MONTEAN CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS Alexandra ROCHE BARREAU CITI Catherine FALCONE CLEARSTREAM Paolo GUIA CLEARSTREAM Christophe DURAND CM-CIC Luba GUEORGUEVA CM-CIC Vincent DUMONT CREDIT AGRICOLE SA Olivier BYL CREDIT AGRICOLE TITRES Jérôme THIERRY CREDIT AGRICOLE TITRES Marc GLINEC CREDIT MUTUEL ARKEA Pierre RAUGEL CREDIT MUTUEL TITRES Amélie DROMAIN DEUTSCHE BANK Cedrick EMMENECKER EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE) Maxime BOCHE EUROCLEAR Calista DOUCET EUROCLEAR Frédéric GERMAIN EUROCLEAR Éric BEY EURONEXT Constantin KANTARIDIS EURONEXT Julie LIVE HSBC CONTINENTAL EUROPE David ABINAL LA BANQUE POSTALE Thierry VIAROUGE LA BANQUE POSTALE Rémy BONTE NATIXIS Jérôme QUINET ODDO BHF Xavier DUCAY LAURENT PROCAPITAL Marianne PERSOUYRE ROTHSCHILD MARTIN MAUREL Thierry LANDRE SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Bertrand MALEFANT SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Stéphane PEARD SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Alain ROCHER SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Jean-Pierre KLAK STATE STREET Lionel BARTHELEMY UPTIEVA Sébastien COURTELLEMONT UPTIEVA

Les experts du groupe Dépositaire se réunissent dans le but d'échanger sur leur fonction et sur leurs pratiques de façon à offrir au marché et à la gestion d'actifs un cadre homogène et des principes partagés qui sont publiés dans le guide Dépositaire France Post Marché.

Ces travaux donnent lieu à des échanges avec les associations de la gestion (AFG, France Invest, ASPIM) sur les conditions d'implémentation des nouvelles réglementations européennes et françaises. Le groupe échange périodiquement avec les services de l'AMF afin de présenter ses études ou réflexions et répondre à ses consultations.

Au cours de l'année 2023, le groupe Dépositaire a poursuivi ses travaux sur la remontée immédiate à l'AMF des dépassements de ratios des placements collectifs de droit français. Le protocole de remise AMF communiqué fin 2022 a donné lieu à des tests avec les dépositaires et centralisateurs courant juin 2023. Le contenu et le périmètre de déclaration évoluera en fonction de la revue annuelle et de la validation des nomenclatures définies sur les fonds de capital investissement, les fonds immobiliers et les fonds d'épargne salariale.

Le groupe Dépositaire a participé aux travaux et à la consultation sur la fin de vie des fonds de capital investissement vi-

sant à valider les propositions de modification du Règlement Général et de la doctrine AMF.

Dans la continuité du groupe de place initié en 2022, le groupe Dépositaire a poursuivi ses travaux sur le dispositif opérationnel permettant aux dépositaires de mener leurs missions de contrôle des contraintes extra-financières. Le rapport de synthèse du contrôle SPOT AMF publié en juin 2023 rappelle aux dépositaires leurs responsabilités dans le contrôle du respect des engagements extra-financiers des fonds et aux SGP la nécessité de mettre à disposition des dépositaires les données nécessaires à leurs contrôles. Les propositions du groupe de place n'ont pas permis d'aboutir à une solution acceptable sur le plan de la fréquence et de la granularité des échanges d'information attendues. L'AMF, tout en reconnaissant que les dépositaires peuvent difficilement être totalement autonomes, a adressé aux associations professionnelles une lettre précisant que le contrôle du dépositaire devait présenter un degré matériel d'indépendance et à ce titre

s'appuyer sur l'intégralité des résultats des ratios extra-financiers de la SGP. Les discussions se poursuivent et devraient aboutir prochainement à une proposition de place. A cette occasion le groupe Dépositaire procédera à l'actualisation du guide dépositaire de France Post Marché.

Le groupe Dépositaire a par ailleurs été sollicité sur les impacts de la révision des directives AIMFD et UCITS et notamment sur la nomination, en cas de pénurie, d'un dépositaire établi dans un autre état membre.

Les perspectives 2024 seront alignées sur les priorités de supervisions de l'AMF et sur une feuille de route qui couvre notamment les sujets de la finance durable, de l'éligibilité des actifs aux fonds UCITS et des outils de gestion de la liquidité.



ANIMATEUR Corinne SOCHA CACEIS

RAPPORTEUR Marie-Thérèse AYCARD AILANCY

MEMBRES François DEPEUILLE BNP PARIBAS Caroline FRANCONIN BNP PARIBAS Caroline ASHKBOOS BNY MELLON Céline OUDOT CACEIS Grégoire TOUTON CACEIS Julien POISSON CACEIS INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A. Catherine DURAND CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS Nathalie SIDZINA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS Luis RODRIGUES CIC Stéphane GWINNER CREDIT MUTUEL Marc SCHAEFFER CREDIT MUTUEL Eric CARLIER EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE) Cécile DEMOUY EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE) Marie-Hélène GEOFFROY ROTHSCHILD MARTIN MAUREL Esther SKRHAK ROTHSCHILD MARTIN MAUREL Céline SOLIVELLAS ROTHSCHILD MARTIN MAUREL Francis GARDAIRE SMA Marie-Claire de SAINT-EXUPERY SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Camille PRIET SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Vivien TROCHERIE SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Marianne PALLU STATE STREET Nathalie ROBIN STATE STREET Aurore SUFIZE de la CROIX STATE STREET Julien BONNET SWISSLIFE BANQUE PRIVEE Jamail DHANVIR SWISSLIFE BANQUE PRIVEE

Tout au long de l'année 2023 le GT Emetteurs s'est attaché à maintenir une cohérence dans la communication avec les acteurs de marché, portant sur les différentes initiatives, réglementaires, technologiques ou opérationnelles, pouvant avoir une incidence sur la chaîne de valeur reliant les sociétés émettrices d'instruments financiers à leurs investisseurs (actionnaires, ...) et à mener ou superviser les travaux pouvant découler de ces évolutions.

Pour assurer cette mission le GT Emetteurs, réuni les experts en matière de Gestion de la relation avec les émetteurs (teneurs de Registre, centralisateurs d'OST ...), des Infrastructures de marché, des Teneurs de comptes Conservateurs retail et institutionnels. Il s'appuie également sur l'expertise des Observatoires Juridique, fiscalité et conformité lorsque cela est nécessaire, et sur les travaux réalisés par les Groupes Experts dédiés :

- Opérations sur Titres - GEO
- Assemblées Générales - GEA
- Nominatif - GEN

Parmi les principaux dossiers sur lesquels le GT Emetteurs porte toute son attention :

1. Tenue de registre de sociétés non cotées.

L'enregistrement et le suivi des données actionnaires de sociétés non cotées, restent un sujet d'étude pour la Place de Paris compte tenu principalement des volumes de titres non cotés inscrits dans des comptes PEA chez les intermédiaires Financiers. La solution Registraccess développée par la société SLIB apporte une partie de la réponse à ce process, et les échanges se poursuivent pour améliorer et élargir l'offre de service.

Ainsi le GT Emetteurs contribue avec les éditeurs (SLIB, Axiocap ...) à la recherche

de solutions consolidées permettant aux entreprises non cotées et aux acteurs de marché, de disposer d'un outil efficient et pérenne de tenue de registre et d'échange d'information sur les titres non cotés

2. Vote aux Assemblées

Plusieurs sujets sont à l'étude du côté des Assemblées Générales, parmi lesquels :

→ L'instauration d'une Record Date 5 jours avant la date de l'assemblée, de façon à permettre aux établissements centralisateurs d'assurer la gestion des votes et le déroulement des AG dans les meilleures conditions possibles

→ La possibilité de voter à distance lors d'une Assemblée générale. Même si le cadre réglementaire le permet, peu de sociétés émettrices ont encore recours à cette possibilité.

→ L'adaptation de la réglementation devant permettre la mise à disposition des actionnaires des documents nécessaires à la tenue des assemblées générales sous forme digitale par défaut, et non plus sous un format papier comme c'est le cas aujourd'hui.

3. Évolution des BRN

Afin d'améliorer leur communication vis-à-vis de leurs actionnaires, les sociétés émettrices souhaitent pouvoir collecter auprès des teneurs de comptes leurs coordonnées (adresses mails ...). Moyen-

nant quelques adaptations, le BRN semble être le meilleur vecteur pour transporter ces informations entre les teneurs de comptes et les sociétés émettrices. La principale difficulté à ce jour restant la collecte de ces informations par les TCC.

4. Passage à la Norme ISO 20022 pour les OST

Quelques années après la mise en place en France des Standards Européens pour le traitement des OST (HDD/HDR), le marché Français se penche sur le passage à la norme ISO 20022 pour le traitement des OST, dans la continuité son adoption par la plateforme ECMS qui devrait être en production dès fin 2024, et de la publication par l'AMISECO des Standards Score et notamment le standard 15. S'appuyant sur ces éléments, la place Française évalue les écarts avec la norme actuelle (15022) et envisage à ce jour un passage à la norme ISO 20022 pour les OST en 2028.

Les autres sujets d'attention du Groupe Emetteurs pour l'année 2024 sont les suivants :

- La facturation des Pénalités sur BRN pour les Teneurs de Registre
- Les incidences du passage à T+1 pour les valeurs US multilistées.



ANIMATEUR Lionel BARTHELEMY UPTVIA

RAPPORTEUR Olivier PIERRE ONEPOINT

MEMBRES Anne-Laure MARTINON AIR LIQUIDE Simon de CHARENTENAY AXIOCAP Caroline ASHKBOOS BNY MELLON Mourad KHIRAT BPCE Christophe DURAND CM-CIC Philippe ROCKIZKI CM-CIC Calista DOUCET EUROCLEAR Mathieu MITEVOY EUROCLEAR Arthur HAAS EURONEXT Constantin KANTARIDIS EURONEXT David ABINAL LA BANQUE POSTALE Thierry VIAROUGE LA BANQUE POSTALE Xavier DUCAY-LAURENT PROCAPITAL Nicole MAURICE PROCAPITAL Patrick CIARAVINO SLIB Pierre COLLADON SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Martine GUILLET SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Richard ROGER SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Philippe BOIVIEUX UPTVIA Sébastien COURTELLEMONTE UPTVIA

En 2023, le groupe de travail est allé encore plus loin sur les sujets opérationnels et réglementaires : Une année riche sur les travaux liés à la gestion des risques de liquidité.

En 2023 le groupe s'est attelé à l'enrichissement et à l'évolution des dispositifs de Place en vue d'assurer une meilleure maîtrise du risque de liquidité des fonds, notamment :

- La mise en œuvre automatisée en juillet 2023 du reporting AMF¹ des souscriptions / rachats en cas de crise sur les fonds dits « vanille » avec un objectif d'étendre en 2024 ce reporting sur l'ensemble des fonds ouverts, incluant les fonds PERE ;
- Le traitement des Gates (outil utilisé par les Sociétés de Gestion (SGP) en cas de crise de liquidité, permettant un étalement des rachats sur plusieurs valeurs liquidatives) avec comme actions majeures :
 - De nombreux échanges avec l'AMF et l'AFG² pour faciliter la montée en charge des fonds aux Gates, avant l'échéance du 31/12/2023 (Cf Doctrine de novembre 2022) ;
 - La mise en œuvre et réalisation de tests Gates de Place en juillet, incluant la majorité des acteurs (Teneurs de Comptes Conservateurs, Centralisateurs et CSD Euroclear France) qui seront renouvelés annuellement ;
 - Des actions engagées, en accord avec le régulateur, auprès des 10 acteurs non swiftés, source de manualité dans les traitements ;
 - Le lancement de travaux inter-groupes sur les fonds FCPE pour lesquels la mise en œuvre est attendue fin 2024.
- L'étude approfondie de la méthode ADL

(Anti-Dilution Levy) et des « commissions acquises modifiables » (outil utilisé par les SGP faisant porter le coût du réaménagement du portefeuille au porteur entrant ou sortant, par l'introduction de frais variables acquis au fonds appliqués aux souscriptions ou rachats) :

- Analyse du modèle technique en vue de sa validation par les instances pour une implémentation opérationnelle et technique de la « market practice » ainsi définie.

2024 sera l'occasion de poursuivre nos travaux sur la gestion du risque de liquidité :

- Mise en œuvre des ADL chez le CSD Euroclear pour fin 2024, permettant ensuite aux acteurs de la Place de mettre en œuvre la solution pour un déploiement de Place ;
 - Mise à jour du Guide technique rédigé par le groupe Administration de fonds afin d'y intégrer tous les travaux menés en 2023.
- Au chapitre des chantiers opérationnels de Place relatifs aux fonds d'investissement, le groupe a été mobilisé sur de nombreux autres sujets, tels que :
- Les projets d'Euroclear France en cours de discussion, notamment l'initiative de mise en œuvre de reportings des flux et positions (décision attendue début 2024) et la modification de la fiche d'admission en Euroclear France ;
 - L'analyse du projet T+1 aux USA en vigueur en mai 2024, ainsi que la contribution à la réponse apportée au Call for Evi-

dence sur les impacts, sur le cycle de dénouement des souscriptions / rachats, en cas de mise en œuvre en Europe ;

→ La qualification des LAP (information ou Opération sur Titres) au travers de l'outil Capinews d'Euroclear (développements réalisés fin 2023 à partir d'une « market practice » validée) pour que soit mieux appréhendée la suite à donner à l'information reçue des SGP.

Enfin, d'autres market practices ont été validées ou sont en cours de validation :

- Concernant les OST : l'instauration d'un boni de liquidation inférieur à 100 euros, la fin de la liquidation par rachat, et la revue du cycle de vie des OST ;
- Concernant CSDR : application d'une date de règlement-livraison « à date convenue » sur les transferts d'OPC ainsi que les retards de valorisation ou le recalcul de VL, et mise en œuvre d'un nouveau schéma directeur lié à la « contractual settlement date » en gestion du passif.

En 2024, outre la continuité des travaux sur la gestion des risques de liquidité, le groupe participera aux études liées aux blockchains / cryptomonnaie / actifs numériques, à la « retailisation » des fonds de PERE, à l'ESG, et à la cybersécurité.

1 - AMF : Autorité des Marchés Financiers

2 - AFG : Association Française de la Gestion financière



ANIMATEUR Morgane SEVENO SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

RAPPORTEURS Emilie BUI REGULATION PARTNERS Odile DUBUT REGULATION PARTNERS

MEMBRES Adil DRAOUI ALLFUNDS BANK Anthony PEPE ALLFUNDS BANK Samiha BEJAOU BNP PARIBAS François-Xavier COURTET BNP PARIBAS Cédric PEREZ BNP PARIBAS Bruno MARETTI BPCE Mikael ROBERT BPCE Matthieu PARIS CACEIS Jean-Louis RIQUOIS CACEIS Yacina SEHIL CACEIS Zohar HIRIDJEE CACEIS INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A. Raphaël PALUSZEK CACEIS INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A. Roland ROSINUS CLEARSTREAM Matthieu HISSLER CM-CIC TITRES Antoine LE LANDOIS CREDIT AGRICOLE TITRES Cédric EMMENECKER EDMOND de ROTHSCHILD (FRANCE) Alexandre de SCHAEITZEN EUROCLEAR Éric LEBRUN EUROCLEAR Nancy MASSART EUROCLEAR Viera RAHARIJAONA EUROCLEAR Aldric POURON PROCAPITAL Stephen ALLAHVERDIAN ROTHSCHILD MARTIN MAUREL Marianne PERSOUYRE ROTHSCHILD MARTIN MAUREL Francis GARDAIRE SMA Aziz ADDA SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Céline DENAIS SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Christophe GURCIYAN SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Sébastien RENAULT STATE STREET Sylvie VALENTIN SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE

Cette année a été l'occasion de réfléchir ensemble sur les enjeux qui touchent tout l'écosystème du monde bancaire et de la formation (organismes de formation, formateurs, étudiants, recruteurs) quant à la période de transition que nous vivons actuellement.

Quels types de formations doit-on octroyer aux étudiants pour qu'ils participent plus amplement au développement d'une finance durable et eco-responsable ?

Comment s'assurer que l'utilisation accrue des données, par un nombre important d'intervenants soit conforme à nos engagements ?

Aussi, nous avons décidé d'établir, dans un premier temps, un catalogue des cours dispensés dans les établissements partenaires (pour les diplômes en partenariat) afin de nous assurer que ces formations répondent bien à nos nouvelles attentes. Nos partenaires nous ont également sensibilisés sur l'importance des marchés asiatiques et émergents.

Lors de notre séminaire, tous ces sujets ont été évoqués et illustrés concrètement par des exemples qui démontrent que ce ne sont plus simplement des théories mais que des actions concrètes sont déjà mises en place :

- Les monnaies électroniques des banques centrales en Afrique
- Blockchain et immobilier au niveau international
- 20 ans de la licence Pro GOMFI-R
- Échanges avec les universités pour accompagner au mieux la Formation Académique
- Blockchain Singapour
- Présentation de Finance Montréal

Nous remercions vivement chacun des intervenants (experts, formateurs, étudiants, participants) pour leur dyna-

misme, leur engagement et surtout la pertinence de leurs interventions. La formation est une préoccupation quotidienne pour tout acteur du post marché, aussi, nous remercions les membres des autres de travail qui nous accompagnent pour établir un observatoire des formations financières dans lesquels nos adhérents sont actifs.



ANIMATEUR Henri **MOCKA** pour FRANCE POST-MARCHE

RAPPORTEUR Hakim **IDHEMMOUCH** JULHIET STERWEN

MEMBRES Véronique **MORSALINE** AFG FORMATION Jeanne **JEANNE** AMAFI Alexandra **LEMAY** AMAFI Karima **ZORELI-BENLAHCENE** BNP PARIBAS Alexis **ADAMOFF** BPCE EUROTITRES Bertrand **RIMBAULT** BPCE EUROTITRES Sandra **SANDRA** CM - CIC TITRES Olivier **BYL** CREDIT AGRICOLE TITRES Marie-Noëlle **POINTARD** FRANCE POST-MARCHE Olivier **BEUVIN** NEXTRAINING Claudine **BRUN GUILLOUX** RBC INVESTOR & TREASURY SERVICES Alain **ROCHER** SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

Le Groupe Expert Nominatif de France Post-Marché contribue à canaliser les échanges sur ce sujet, en réunissant les experts de ce domaine pour apporter des réponses aux interrogations portant sur le traitement des titres nominatifs, améliorer les process actuels et préparer les évolutions à venir.

Les conditions de conservation des titres inscrits au nominatif et les modalités d'échanges d'information sur les détenteurs de ces titres qui prévalent en France depuis près de 40 ans font souvent l'objet de discussions, tant sur les aspects technologiques, alimentées par l'intérêt que suscite les DEEP (Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé) dans ce domaine, que sur les aspects métiers confrontés quant à eux à une dilution des compétences dans ce domaine d'experts, souvent peu compréhensible en dehors de l'hexagone.

L'année 2023 a été essentiellement consacrée aux chantiers ci-dessous :

Formation et Transmission de connaissance

La place ayant fait le constat de la perte de connaissance d'ensemble sur le fonctionnement des titres nominatifs en France, le GEN a constitué un groupe ad hoc dont les objectifs sont :

→ de mettre à disposition de tous et main-

tenir une documentation de référence à jour, en français ;

→ d'élaborer des pratiques de marché pour fiabiliser le traitement des titres nominatifs.

Pour ce faire un recensement de l'ensemble de la documentation de place traitant de ce sujet a été effectué et chaque support a été qualifié en fonction de sa sensibilité et de son niveau de complétude. Un long travail de remise à niveau de la documentation a donc été entamé et se poursuivra en 2024.

2/ Évolutions du traitement des BRN

Depuis leur création il y a presque 40 ans, les flux de BRN permettant d'échanger les informations relatives aux détenteurs de titres nominatifs entre les Teneurs de comptes et les teneurs de registre ont subi quelques évolutions notamment à l'occasion de la mise en œuvre de grands projets de place (T2S, HDD/HDR...).

Il apparaît désormais nécessaire de les passer en revue pour en optimiser le traitement et/ou s'assurer de leur conformité

avec les exigences réglementaires.

A cet effet, le GEN a étudié divers sujets relatifs à (notamment) :

→ la télétransmission des BRN O2 souscription/rachat OPCVM

→ la mise en œuvre des pénalités pour les émetteurs en cas de retard dans l'inscription des BRN

→ l'insertion des datas dans les BRN (mél, tél, date de naissance).

L'étude perdurera en 2024 sur l'ensemble de ces sujets

3/ Évolutions du Nominatif

L'objectif est d'assurer une veille et d'apporter une expertise sur les sujets transverses pouvant avoir des incidences directes ou indirectes sur le mode de gestion des titres nominatifs en France.

Au-delà de cette thématique, le groupe apporte également sa contribution aux différentes sollicitations de place sur le sujets en lien avec le nominatif.



ANIMATEUR Sébastien COURTELLEMONT UPTVIA

MEMBRES Jérémie CREANGE AIR LIQUIDE Anne-Laure MARTINON AIR LIQUIDE Julie HEBERT BNP PARIBAS Jean-Louis RIQUOIS BPCE Béatrice ROBIN BPCE Jean-Marc LE GALLIC CACEIS Jérôme NAHON CACEIS Béatrice PEREGORT CACEIS Alexandra ROCHE BARREAU CITI Christophe DURAND CM-CIC Olivier BYL CREDIT AGRICOLE TITRES Thierry JEROME CREDIT AGRICOLE TITRES Jérôme THIERRY CREDIT AGRICOLE TITRES Calista DOUCET EUROCLER David ABINAL LA BANQUE POSTALE Xavier DUCAY-LAURENT PROCAPITAL Nicole MAURICE PROCAPITAL Patrice ASTEZAN ROTHSCHILD MARTIN MAUREL Aziz ADDA SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Sabrina CASTEL SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Pierre COLLADON SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Laurent FROUIN SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Loïc GERGAUD SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Martine GUILLET SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Richard ROGER SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Regis BONNAUD UPTVIA Hélène MARIE UPTVIA

Le Groupe Experts OST (GEO)

Le Groupe Experts OST (GEO) travaille sur les projets de Place et réglementaires (tant français qu'europeens) et les questions du quotidien des acteurs français qu'ils soient Centralisateurs, Teneurs de Compte Conservateurs ou même Dépositaire Central.

L'année 2023 a vu un retour des réunions physiques qui permettent une plus grande convivialité entre les membres et facilitent les échanges.

2023 a vu aussi le départ de deux de nos co animateurs Dominique Marie et Martine Guillet. Nous les remercions pour le travail accompli, leur disponibilité et leur bonne humeur. Ils ont été remplacés par Sébastien Courtellemont et Alexandra Roche-Barreau que nous accueillons avec plaisir et à qui nous souhaitons le meilleur dans leur nouvelle responsabilité.

Les Membres sont toujours fidèles au rendez-vous, les échanges se font dans un esprit constructif et de respect. Cet état d'esprit permet de faire avancer les sujets à un bon rythme et même de se mobiliser activement pour tenir les délais et réagir rapidement lors de réponses urgentes à apporter.

En plus des réunions mensuelles, des sous-groupes de travail ponctuels sont créés pour étudier les nouvelles obligations qui s'imposent dans le domaine des Opération Sur Titres, identifier leurs impacts pour les acteurs concernés, suivre leur mise en œuvre au niveau de la Place, coordonner les tests et le suivi de la montée en production et rédiger des pratiques de marché. Ainsi, nous avons créé un sous-groupe de travail dédié à la migration des messages OST du format

ISO 15022 vers le format 20022. D'autres groupes ont également été mis en place afin de rédiger des pratiques de marché, recommandations qui permettent une plus grande harmonisation des traitements et une meilleure compréhension des enjeux.

Ces pratiques sont doublement validées, une première fois par le Conseil d'Administration de France Post Marché et une deuxième fois par le CFONB. Elles sont ensuite publiées sur les deux sites Internet afin d'être plus largement mise à la disposition de tous les acteurs de la Place.

Les principales pratiques rédigées et publiées en 2023 sont :

- SRD2 – Identification des actionnaires
- Réconciliation TCC/TDR
- Taxe sur les valeurs françaises
- OST sur OPC
- Conversion du mode de comptabilisation des obligations de UNIT en FAMT
- Un travail de refonte et réorganisation des pratiques de marché liées aux Stream5 et Stream6 de l'harmonisation des OST est en cours.

Le GEO reste attentif aux projets de Place et à ceux des infrastructures en émettant des avis, des remarques ou des recommandations, voir même des alertes dans certains cas. Les membres du groupe

participent aussi aux tests lorsque ces projets deviennent réalité comme lors de la mise en œuvre d'Euronext Clearing.

Des échanges et un chantier a été mené avec l'AMF et Euroclear sur les paiements tardifs et les annonces tardives, plus globalement sur toutes les OST qui n'entrent pas dans les standards.

Le Groupe a travaillé aussi avec l'AMA-FI sur les retraits obligatoires et est resté en connexion avec les autres groupes et observatoires sur des sujets comme les Lettres aux Porteurs (LAP) ou la réponse à la consultation européenne sur T+1.

Enfin, tout au long de l'année, de nombreux sujets ont été traités comme par exemple :

- les SPAC et l'information aux client,
- Les Market Claims en hold,
- La gestion des « memorized balance »,
- Les Dutch Auction.

Et plus généralement, toutes les questions liées à des opérations particulières.

Ces échanges au minimum mensuels et ce travail commun permet une constante amélioration des processus de Place et tente de trouver des solutions communes afin de fluidifier le traitement de chaque étape des opérations.



ANIMATEURS Dominique MARIE BPCE (jusqu'en mars) Alexandra ROCHE BARREAU CITI (à partir de septembre 2023) Olivier BYL CREDIT AGRICOLE TITRES Martine GUILLET SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES (jusqu'en août) Sébastien COURTELLEMONT UPTVIA (à partir d'avril)

MEMBRES Julie HEBERT BNP PARIBAS Vanessa LEJEUNE BORDELON BNP PARIBAS Axelle QUACH BNP PARIBAS Sylvie OLIVIER BPCE Benoit HOUSSARD CACEIS Martine PIERFEDERICI CACEIS Frédéric HERMENT CIC Market Solutions Christophe DURAND CM-CIC Maud BLANCHET CREDIT AGRICOLE TITRES Guillaume CAPRON CREDIT AGRICOLE TITRES Sébastien FREMAUX CREDIT AGRICOLE TITRES Sandra ABOUTBOUL EUROCLEAR Marie-Pierre LECOUEUX EUROCLEAR Arthur HAAS EURONEXT Constantin KANTARIDIS EURONEXT Serge MAREIX LA BANQUE POSTALE Nathalie CAPREDON LCH SA Bruno HUET SIX FINANCIAL INFORMATION Pierre COLLADON SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Adeline DORE SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Stéphane PEARD SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES David PASQUALE UPTVIA Valérie PUZIO UPTVIA Florence VAPPERAU UPTVIA

Le Groupe de Liaison France est le groupe transversal de France Post-Marché. Le rôle du GLF est d'être la voix de France Post-Marché vis-à-vis des instances de Place françaises et européennes, ainsi que vis-à-vis des régulateurs nationaux et européens.

De par son rôle transversal, le GLF vient en soutien de tous les autres groupes de travail, et contribue à la préparation des ESES User Forums d'Euroclear, en mettant en avant les sujets de préoccupation de la place française.

Le Groupe de Liaison France CSDR & Settlement Efficiency est un sous-groupe du GLF, lancé en avril 2017. Il est structuré autour de l'analyse des impacts du règlement CSD, du suivi post-entrée en vigueur, et de l'amélioration des pratiques de settlement. Les mandats du GLF CSDR & Settlement Efficiency sont principalement de :

→ Centraliser l'évaluation des impacts réglementaires et des initiatives et projets de place liés, en coordination avec les autres associations travaillant sur le sujet : AMAFI, AFG, ANSA, AFME, ICMA, ECS-DA, EACH ;

→ D'assurer un suivi de l'évolution de l'efficacité du règlement-livraison sur la place française, voire plus largement.

En 2023, ce groupe s'est principalement concentré sur 3 aspects.

Les propositions de raccourcissement du cycle de règlement-livraison (T+1)

Au début de l'année, le groupe a mis en place des ateliers dédiés pour analyser les conséquences et impacts des projets de raccourcissement du cycle de Règlement/Livraison.

L'attention du groupe s'est d'abord focalisée sur l'initiative américaine prévue pour mai 2024 afin d'identifier les adaptations nécessaires, en termes d'organisation et de systèmes d'information, au bon déroulement des opérations dans des délais considérablement réduits. Les analyses ont porté en premier lieu sur les impacts pour la chaîne de traitement avant de s'intéresser aux conséquences d'un tel changement pour les différents types d'acteurs (émetteurs, société de gestion, infrastructures de marché...).

Le groupe s'est ensuite interrogé sur la faisabilité et les implications d'un éventuel raccourcissement du cycle en Europe, avant de prendre en charge la réponse à la consultation émise par l'ESMA sur ce sujet. Pour élaborer sa réponse, le groupe s'est appuyé sur l'expertise de ses membres, en coordination avec l'AMAFI et l'AFG.

L'amélioration de l'efficacité du settlement

Le GLF avait initié dès septembre 2021, au travers d'un sous-groupe dédié, des réflexions visant à limiter les coûts de pénalités à venir par une action en amont sur les processus post-marché. Ces réflexions se sont poursuivies en 2023, s'appuyant sur une analyse approfondie de données de settlement fournies par Euroclear.

Sur cette base, ses membres ont continué leur travail d'identification de poches d'inefficacité requérant des évolutions

de pratiques de marché. Ils ont par ailleurs assuré la promotion des travaux de France Post-Marché sur ce sujet auprès d'autres associations européennes.

Enfin, ils ont travaillé avec Euroclear afin d'affiner les statistiques de suspens et de pénalités partagées sur la place, à un niveau suffisamment granulaire pour faciliter l'identification de besoins en pratiques de marché.

CSDR Refit

Le GLF a continué à suivre le processus de revue de CSDR, en partageant la vision et les positions précédemment établies par France Post-Marché avec d'autres associations françaises et européennes.

En 2024, le GLF continuera ses travaux sur ces 3 volets, avec une attention spécifique sur l'établissement par le régulateur de sa position en matière de cycle de règlement-livraison, ainsi que sur la revue du mécanisme de gestion des pénalités.

Livrables

→ Recommendations and Market Practices to improve settlement efficiency and limit penalties under CSDR – Version amendée

→ Contribution aux réponses de France Post-Marché aux consultations des institutions européennes, en particulier le Call for Evidence T+1



ANIMATEUR Gaël DAVID BNP PARIBAS

RAPPORTEUR François DUBRAU COGNIZANT CONSULTING

MEMBRES Mathilde SCHULLER BNP PARIBAS Caroline TRUSZKOWSKI BNP PARIBAS Valérie VAUDEL BNP PARIBAS Mourad KHIRAT BPCE Muriel MATHIEU CACEIS Eliane MEZIANI CACEIS Daniel PASCAUD CACEIS Christophe BERTHE CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS Michel CHAPUT CITI GROUP Arnaud JOCHEMS CLEARSTREAM Luba GUEORGUEVA CM-CIC Vincent JUBIN CREDIT AGRICOLE CIB Lionel DANANCHER CREDIT AGRICOLE TITRES Amélie DROMAIN DEUTSCHE BANK Mathilde JOANNET EUROCLEAR Nicolas HENAUULT HSBC CONTINENTAL EUROPE Pierre-Nicolas BISSONNET LCH SA Agnès DAMBREVILLE LCH SA Willem MOOIJER LCH.CLEARNET Frédéric PLANET NATIXIS Marianne PERSOUYRE ROTHSCHILD MARTIN MAUREL Sylvie BONDUELLE SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Pierre COLLADON SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Lionel BARTHELEMY UPTVIA

Les travaux du groupe de travail se sont principalement concentrés sur la veille réglementaire liée à l'innovation et aux nouvelles technologies et notamment le Régime Pilote, ainsi que sur les perspectives ouvertes par l'accélération de l'accessibilité à des cas d'usages basés sur l'Intelligence Artificielle et en particulier l'IA générative.

Sur le volet réglementaire, le groupe de travail a suivi les avancées relatives à MiCA, adopté le 20 avril par le Parlement Européen, pour lequel 47 RTS sont prévus, ainsi qu'aux évolutions relatives à l'obtention du statut de PSAN et aux exigences de fonds propres pour les activités relatives aux crypto-actifs (CRR/CRD). La problématique de la finance décentralisée (DeFi) a fait l'objet d'une réponse à une consultation de l'AMF en septembre et la problématique de l'Open Finance avec la nouvelle réglementation européenne pour l'ouverture de l'accès aux données financières (FiDA) a mobilisé l'attention du groupe de travail.

Le Régime Pilote, entré en application en mars 2023, a constitué le principal sujet de travail. Cette réglementation qui ouvre la possibilité d'expérimenter le fonctionnement de nouvelles infrastructures de négociations et de règlement / livraison s'appuyant sur la technologie DLT et bénéficiant d'exemptions à MIF2 et CSDR, nécessite un effort pédagogique auprès de la communauté financière et notamment auprès des émetteurs et des investisseurs pour leur permettre d'appréhender les bénéfices de l'émission et de la circulation d'actifs sous forme tokenisée. Pour ce faire, FPM a animé sous l'égide de Paris EuroPlace la rédaction du second rapport du Groupe de travail « Finance numérique et cas d'usage » dénommé « Le Régime Pilote au service de la numérisation des marchés de capitaux ? ».

À la suite de la publication de ce rapport courant avril, FPM a continué à se mobiliser pour

identifier différents cas d'usages, notamment pour convaincre des émetteurs, par exemple en se basant sur la tokenisation d'émissions existantes. L'objectif est de disposer de documents pédagogiques de référence présentant l'architecture et les processus cibles, co-signé par les principales parties prenantes représentatives de l'écosystème titres.

Le groupe de travail suit également les travaux exploratoires de l'Eurosystem concernant des expérimentations sur l'utilisation d'un euro numérique permettant d'accélérer le développement des cas d'usages liés aux règlements des opérations de gros montant.

FPM a également contribué aux travaux de l'AFG dans le cadre de la rédaction du Guide Pratique de la Gestion en Cryptoactifs sur le volet relatif au post-marché.

Dans le cadre de ses travaux de veille sur les cas d'usages pertinents pour le post-marché, le groupe de travail a eu le plaisir d'accueillir les sociétés KAIKO qui pour objectif de devenir un leader de la fourniture de données crypto de marché et Fragmos Chain qui propose une solution permettant de réconcilier les trades et événements propres aux dérivés OTC en s'appuyant sur le standard CDM de l'ISDA et une DLT privée.

Enfin le groupe de travail a consacré une large partie de ses travaux à l'IA avec notamment un atelier dédié au sein du LAB Microsoft afin d'échanger sur les cas d'usages dans le secteur de la banque et du post-marché et pour évoquer les problématiques d'architecture, de conformité et les pré-re-

quis nécessaires pour le succès du passage à l'échelle.

Parmi les nombreux cas d'usages évoqués, le groupe de travail s'est plus particulièrement intéressé aux cas d'usages pouvant être développés collectivement. Ainsi, la problématique de la veille réglementaire répond à cette contrainte et fait l'objet d'une initiative portée par SLIB afin de mener une expérimentation sur l'IA générative pour le compte de FPM. L'objectif est de mettre en place un environnement mutualisé et utilisable par tous les établissements membres de FPM intéressés au cours du premier semestre 2024 pour expérimenter la pertinence et la viabilité d'un modèle sur le périmètre de la réglementation CSDR.

L'année 2024 sera marquée par l'entrée en application progressive de MiCA avec à compter du 30 juin 2024 les dispositions spécifiques aux stablecoins et en décembre 2024 le reste du règlement. Le groupe de travail continuera ses travaux sur les actifs numériques, la montée en puissance des cas d'usage autour de l'IA générative et non générative, avec notamment l'expérimentation portée par SLIB sur la veille réglementaire, les normes de diffusion des données notamment dans le périmètre de FiDA et s'attachera à dresser un bilan des initiatives lancées depuis 5 ans liées à la blockchain/ DLT sur le post-marché.



ANIMATEUR Frédéric BECK BNP PARIBAS

RAPPORTEUR Thibaut DE LAJUDIE AILANCY

MEMBRES Florian SOLINHAC AILANCY Jean-Marc EYSSAUTIER AMAFI Simon DE CHARENTENAY AXIOCAP Pierre RENARD BANQUE DE FRANCE Natacha DEZERT BNP PARIBAS Eron ANGIELE CACEIS Christophe BERTHE CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS Luba GUEORGUEVA CM-CIC Michaël CHEVROTTON CREDIT AGRICOLE TITRES Stéphanie LHEUREUX EUROCLEAR David LEBLACHE EURONEXT David ABINAL LA BANQUE POSTALE Christian LAMOUROUX PROCAPITAL Gabriel HANOTEAU SLIB Alain ROCHER SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Kelly WEST SWIFT

Les activités du groupe de travail Marché actions s'articulent autour de deux grands thèmes : les sujets liés aux projets des infrastructures d'une part et ceux liés aux évolutions réglementaires et à leurs conséquences pour les activités d'autre part.

S'agissant des infrastructures de marché, le groupe de travail a suivi les chantiers suivants :

→ Euronext : la migration de Borsa Italiana sur les systèmes d'Euronext Trading, la migration de la compensation Cash et la préparation de la migration des Dérivés vers Euronext Clearing,

→ LCH SA : la stratégie d'ouverture des services de compensation existants à de nouvelles Trading Venues et de connexion à de nouveaux dépositaires centraux, mise en place du 'Preferred CCP' dans le cadre de la migration Euronext Clearing,

→ Euroclear : la mise en œuvre de la réglementation CSDR et la revue mensuelle des statistiques de dénouement des titres.

Le Groupe de travail a particulièrement suivi l'avancée des travaux préparatoires tant administratifs que techniques nécessaires au changement de Chambre de Compensation par défaut pour les marchés Euronext Cash avant de suivre le déroulement du week-end de bascule et les

premiers jours de fonctionnement de la nouvelle plateforme.

En début d'année, le Groupe de travail s'est penché sur les enjeux de la Finance Durable et il a continué à accompagner, tout au long de 2023, la mise en œuvre de CSDR :

→ En suivant l'évolution mensuelle des taux de dénouement sur les marchés ES-ES depuis l'application du régime de pénalités,

→ En travaillant, en collaboration avec le GLF, à la rédaction de pratiques de marché pour améliorer l'efficacité des dénouements notamment pour les actions et les ETFs.

Le Groupe de travail a également suivi :

→ L'avancement des travaux réglementaires sur CSDR Refit avec une forte attention sur les discussions en cours autour de l'éventuelle mise en œuvre du régime de Rachat obligatoire,

→ La préparation du déploiement de la Facturation Electronique (initialement

prévu en 2024 et repoussé en 2026) pour les activités soumises à TVA comme les activités d'intermédiation par exemple,

→ Le Raccourcissement du cycle de Règlement/Livraison (T+1) aux Etats-Unis prévu pour le 24/05/2024 et ses conséquences pour la place française et ses acteurs,

→ La réponse de France Post-Marché au 'Call For Evidence' publié par l'ESMA sur les conditions et conséquences du Raccourcissement du cycle de Règlement/Livraison pour les marchés européens



ANIMATEURS Emmanuel de FOURNOUX AMAFI Patrick CRESUS BNP PARIBAS / EXANE (jusqu'en octobre)

RAPPORTEUR Thomas FOSSIER COGNIZANT CONSULTING



MEMBRES Mathilde LEROY AMAFI Haroun BOUCHETA BNP PARIBAS Mathilde SCHULLER BNP PARIBAS Fabrice NOVEL CITI BANK Pascal INACIA CREDIT MUTUEL CIC Frédéric MESNIÈRE CRÉDIT MUTUEL CIC Caroline DEROCLE EUROCLEAR Eric BEY EURONEXT Christian SIMONET EURONEXT François de LARD GILBERT DUPONT Natacha RICHARD LA BANQUE POSTALE Delphine FEYRIT LCH SA Hélène JOUAN ODDO BHF Serge MARTEL ODDO BHF Malado GROS PAREL Christelle DENECHAUD SOCIETE GENERALE Sébastien VILEDIEU de TORCY SOCIETE GENERALE Sylvie BONDUELLE SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

Marché obligataires et collatéral

Concernant les produits de taux et le collatéral, le groupe a poursuivi durant l'année écoulée ses travaux d'amélioration et de sécurisation des processus, de veille et d'anticipations des évolutions en cours ou à venir, qu'elles soient réglementaires (règlement CSD en particulier), liées à l'évolution des services offerts par les infrastructures de marché, ou conséquentes de projets de place comme ECMS.

Une attention particulière a été portée sur l'impact a posteriori de l'entrée en vigueur du volet discipline de règlement-livraison du règlement CSD :

→ Suivi de l'évolution des taux de suspens, en global et par catégorie d'actifs afin de déterminer l'impact du mécanisme de pénalisation des suspens nouvellement mis en œuvre en 2022 ;

→ Analyse de cas concrets de suspens sur les produits de taux et les repos afin de déterminer des pratiques de marché ou des moyens d'améliorer les processus, suivi des travaux d'amélioration de l'efficacité du settlement initiés par d'autres associations ;

→ Suivi de l'évolution du coût de ces pénalités depuis l'entrée en vigueur ;

→ Détermination d'améliorations à apporter au processus de gestion des pénalités.

→ Evolution des méthodologies de calcul des statistiques de suspens par les infrastructures de marché, afin d'intégrer les règles induites par CSDR.

Le groupe a également suivi les développements sur le passage à T+1 outre-Atlantique, et contribué aux travaux initiés par

le GLF : analyse des impacts, réponse au Call for Evidence de l'ESMA.

Le groupe s'est par ailleurs intéressé aux évolutions des offres des infrastructures de marché, en particulier LCH, Euroclear et Clearstream, ainsi qu'aux plateformes de trading des produits de taux. En 2023, le groupe s'est particulièrement intéressé à la fusion entre les segments Repo-Clear et €GC Plus et à l'évolution du Sponsored Clearing chez LCH, ainsi qu'aux offres des principales plateformes de négociation des produits de taux, telles que MTS ou Brokertec.

En 2024, ces projets majeurs continueront de faire l'objet d'un suivi rapproché :

→ Les travaux d'amélioration de l'efficacité du règlement-livraison ;

→ CSDR Refit et les modifications proposées sur le mécanisme de pénalisation des suspens. La nouvelle proposition de l'ESMA et les travaux des autres associations européennes sur ce chapitre seront attentivement regardés.

→ Le passage à T+1 dans le monde et l'impact pour les acteurs du monde des taux et du collatéral ;

→ Les initiatives autour du clearing obligatoire des repo ;

→ L'avancée des projets de la BCE : la plateforme européenne ECMS de mobilisation de collatéral auprès des banques centrales de l'Eurozone, l'harmonisation des processus d'émission des titres en Europe.

D'autres sujets continueront d'être très suivis, tels que les évolutions technologiques impactant la négociation des titres et le post marché (« tokénisation » notamment), ou la digitalisation accrue des processus, mais aussi la finance durable. Les évolutions réglementaires en cours sur ce derniers sujet, ainsi que les mouvements visant à promouvoir les émissions de programmes ESG auront dans les prochaines années des impacts majeurs sur les traitements.

Livrables

→ Pratiques de marché visant à améliorer l'efficacité du règlement-livraison sur les titres de dette.



ANIMATEUR Gaël DAVID BNP PARIBAS

RAPPORTEUR François DUBRAU COGNIZANT CONSULTING

MEMBRES Diana LAITHIER AGENCE FRANCE TRESOR Salima BENNYS BANQUE DE FRANCE Wyman DORVILLE BANQUE DE FRANCE

Christophe GENESTET BANQUE DE FRANCE Stéphane MAGADOUX BANQUE DE FRANCE Philippe ANQUETIL BEAM ADVISORY -

SAGALINK CONSULTING Frédéric LEON BNP PARIBAS Marie-Pierre QUANTIN BNP PARIBAS Frédéric RUET BNP PARIBAS Mathilde

SCHULLER BNP PARIBAS Amélie ZARSKÉ BNP PARIBAS Béatrice PEREGORT CACEIS Alexandra ROCHE BARREAU CITI Daniel

MUREDDU CLEARSTREAM Marouane MTIMET CREDIT AGRICOLE CIB Caroline DEROCLE EUROCLEAR Jérôme WALTER EUROCLEAR

Ariel LELLOUCHE HSBC CONTINENTAL EUROPE Marie THOMAS HSBC CONTINENTAL EUROPE Sara BOUKDIR JP MORGAN Olivier NIN

LCH SA Alain BERANGER LIPTON FIT Isaac MBABA NATIXIS Frédéric PLANET NATIXIS Alexandre DEJOURITI SOCIETE GENERALE

Market Implementation Group – MIG

Le Market Implementation Group (MIG) a la charge de la mise en œuvre des standards européens en matière de traitement des Opérations Sur Titres (OST, standards définis anciennement par le CAJWG, Corporate Actions Joint Working Group) et de traitement des Assemblées Générales (AG, standards anciennement définis par le JWGGM, Joint Working Group on General Meetings), standards dorénavant sous la responsabilité européenne du CEJWG (Corporate Event Joint Working Group).

A ce titre, le Market Implementation Group collecte, analyse et documente l'avancement de la place française dans la mise en œuvre des standards avant de les déclarer auprès des autorités compétentes. En retour, il peut être sollicité par ces dernières pour fournir des compléments d'information ou pour analyser plus en profondeur des points éventuels de non-conformité remontés par d'autres marchés.

En 2023, le Market Implementation Group a poursuivi ses travaux d'analyse, de suivi et de déclaration, de la mise en œuvre par la place des standards pour les Opérations Sur Titres (OST) pour les opérations 'sur stock' et 'sur flux'.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la gouvernance de suivi des standards

mise en place par la Banque Centrale Européenne (BCE).

Cette gouvernance s'appuie sur le Corporate Event Group (CEG) dans le cadre de l'élargissement du périmètre de suivi par les structures de l'AMISECO du fait de la mise en œuvre de SRD2 et du déploiement à venir de l'European Collateral Management System (ECMS) et des standards associés.

Les experts du MIG France travaillent en étroite collaboration avec le French NSG (National Stakeholder Group) qui fait appel à ses connaissances et analyses en matière de standards pour les OST et d'identification des actionnaires.

En 2023, les experts du MIG France ont analysé et partagé leurs observations sur la proposition de révision des standards

OST et AG communiquée par le Corporate Event Joint Working Group (CEJWG) qui a désormais la charge de ces deux sujets avant de répondre à la consultation annuelle de la BCE sur la mise en œuvre des standards OST. Ils ont également analysé. Tout au long de l'année 2024, les experts du MIG France poursuivront leurs travaux de suivi et assureront une veille sur d'éventuelles modifications ou définitions de standards dans les trois domaines que sont les Opérations Sur Titres, les Assemblées Générales ou l'identification des Actionnaires.



ANIMATEUR Pierre COLLADON SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

RAPPORTEUR Thomas FOSSIER COGNIZANT CONSULTING

MEMBRES Odile de BROSES AFEP Pierre MARSAL AVOCATLINE Pierre BERGER BANQUE DE FRANCE Maximilien DEMARQUETTE BANQUE DE FRANCE Silvia GABRIELI BANQUE DE FRANCE Helena BASTOS BNP PARIBAS Stéphanie CLARK FISCHER BNP PARIBAS Anne-France DERAEMY BNP PARIBAS Karim DJENADI BNP PARIBAS Aurélie HORVAT BNP PARIBAS Hélène JEANPIERRE BNP PARIBAS Vanessa LEJEUNE BORDELON BNP PARIBAS Karine PLET BNP PARIBAS Jean-Christian AUBERT BPCE Mourad KHIRAT BPCE Isabelle CASTETS CACEIS Christophe CLEMENCEAU CACEIS Kamal ELHAJJI CACEIS Aurélie GASTEBLET CACEIS Marie-Claire JOLIVET CACEIS Karen MANNION CACEIS Jean-Luc MENESSION CACEIS Eliane MEZIANI CACEIS Nathalie SAMMAN CACEIS Alexandra ROCHE BARREAU CITI Christophe DURAND CM-CIC Luba GUEORGUEVA CM-CIC Olivier BYL CREDIT AGRICOLE TITRES Sébastien FREMAUX CREDIT AGRICOLE TITRES Sylvie POLOMSKI CREDIT AGRICOLE TITRES Amélie DROMAIN DEUTSCHE BANK Sandra ABOUTBOUL EUROCLEAR Laetitia COLOMBANI EUROCLEAR Eric BEY EURONEXT Sylvie OLIVIER NATIXIS Laurent DOUSSET SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Christian GUIBERT SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Martine GUILLET SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Armand JULIEN SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Lionel BARTHELEMY UPTÉVIA Pierre CARLIN UPTÉVIA Sébastien COURTELLEMONTE UPTÉVIA Anthony MARTIN UPTÉVIA Florence VAPPÉREAU UPTÉVIA

Dans la continuité des travaux entrepris en 2022, le sous-groupe Market Data a été très impliqué sur l'année 2023 dans la préparation et l'accompagnement des déploiements des réglementations ESG (SFDR, Taxonomie Européenne, MIFID).

Faits marquants de l'année 2023

FPM et l'analyse structurante des différentes réglementations

Dans la continuité des travaux entrepris en 2022, le sous-groupe Market Data a été très impliqué sur l'année 2023 dans la préparation et l'accompagnement des déploiements des réglementations ESG (SFDR, Taxonomie Européenne, MIFID). En particulier sur la partie ESG, le groupe a pu suivre les avancées du groupe de travail européen FinDatex, notamment au 1er trimestre avec la finalisation et l'enrichissement de fichier European ESG Template (EET) auquel participe un de ses membres. En outre, le groupe Market data a analysé les impacts dataliés à d'autres obligations réglementaires, comme l'obligation pour les Société de Gestion de mettre en place des mécanismes de liquidité (Gates, ADL, Swing pricing) pour les nouveaux OPC, le projet de plan d'épargne Avenir Climat, ou le projet de Consolidated Tape.

FPM partie prenante et motrice dans les actions de place auprès des fournisseurs de données

Le sous-groupe a suivi les évolutions des politiques des fournisseurs de données relatives à l'utilisation et la distribution des données sous les angles commerciaux, contractuels et fonctionnels,

notamment avec d'autres instances ou associations telles que le COSSIOM, le CFONB ou l'AFG, dans la poursuite des analyses conduites l'année précédente (utilisation en mode dégradé et en distanciel, nouveaux modes de travail, ...). Le groupe a contribué aux travaux de ces associations en remontant ses remarques face à l'évolution des politiques commerciales et des niveaux de services offerts par ces fournisseurs de données.

FPM moteur de l'amélioration de processus existants

Le sous-groupe a prolongé ses actions sur l'initiative d'harmonisation du fichier utilisé par les établissements centralisateurs de fonds, de manière à faciliter les échanges et le traitement des informations véhiculées par les établissements et tendre vers plus d'automatisation. Aussi, le sous-groupe a pu transmettre pour finalisation ses travaux au groupe FPM Flux et Stock quant à la révision et à la définition d'un nouveau socle de données communes qui servirait les besoins de l'ensemble des participants, et aligné sur les nouvelles gammes de produits proposés.

Activité 2023 du groupe

Le sous-groupe « Market Data Management » est un sous-groupe de travail du

groupe Conservation de FPM et a pour objectif de traiter l'ensemble des problématiques de la communauté autour des données de marché. Il est composé de deux instances : le Groupe de Travail 'Market Data' et le Groupe de Travail 'Market Data Relations Fournisseurs'.

La liste des membres de ces deux instances a évolué au cours de l'année 2023 (cf. fin de document)

Le cabinet Chappuis Halder (Capgmenini Invent) a assuré la continuité de l'accompagnement de ces deux instances dans le cadre de son mandat.

Activités et livrables de l'année

Les réalisations du sous-groupe Market data sur l'année 2023 sont réparties sur 6 axes.

1/ Échange régulier sur les actualités de place ayant un impact sur les Market-Data.

Le sous-groupe Market Data a échangé sur l'actualité de place dans un souci de veille et de suivi des projets pouvant impacter ses membres. Les sujets suivants ont ainsi été suivis :

→ ESG : échange sur les impacts et le calendrier de mise en œuvre avec SIX notamment ; mise à jour régulière des champs des packages ESG en fonction des évolutions réglementaires et des travaux du FinDatex sur l'EET.



ANIMATEUR Bertrand MALEFANT SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

RAPPORTEUR Augustin BEYOT CAP GEMINI INVENT

MEMBRES Pascal LOR BNP PARIBAS Jean-Eudes MANFROY BNP PARIBAS Laurence PAILLARD BNP PARIBAS Christian BODIGER BPCE Pierre LOYER BPCE Jean-Louis RIQUOIS BPCE Aime Junior Precieux BASSOUAMINA LOUHOU CACEIS Florent BOUCHERON CACEIS Yann BOSC CM-CIC Murielle COFFINET CM-CIC Alexandra DAVIGNON CM-CIC Laurent DIXNEUF CM-CIC Xavier SCHMITT CM-CIC Stephan WOURMS CM-CIC Olivier BYL CREDIT AGRICOLE TITRES Michaël CHEVROTON CREDIT AGRICOLE TITRES Thierry COATARMANAC'H CREDIT AGRICOLE TITRES Elisabeth NICOLAU CREDIT AGRICOLE TITRES Dorothée CHAMPOMIER EURO SECURITIES PARTNERS Patrick FORCADE EURO SECURITIES PARTNERS Francois DOMERGUE LCH.CLEARNET Arnaud PAJON SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Laurent PLUMET SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Caroline ROUART SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

→ Contrôles sur les fournisseurs de données : réglementation DORA

→ Données ESG, Mifid et PRIIPS : suivi de l'évolution des offres proposées en lien avec l'évolution des réglementations, Relevé des frais ex-post, produits crypto ; Digital Token Identifier.

→ Utilisation des données : audit des fournisseurs sur la traçabilité de l'utilisation des données (Bloomberg, Fitch, CUSIP, ICE...), clauses abusives, purges de données et propriété intellectuelle, services rendus par rapport aux éléments contractuels, évolution des pratiques tarifaires...

→ Croissance des bases de données et référentiels produits : dans le cadre de ses relations avec les fournisseurs de données, le GT Market Data relations fournisseurs a été amené à travailler sur la mise à disposition et l'enrichissement d'une API entre ses membres et un fournisseur de donnée, dans le but de ne pas complexifier et ralentir l'accès à des données critiques, notamment lors de la création de nouveaux produits

→ Divers : Journaux Eventis, Adresses AG flux PGD OST, Evolution MIF2, Gestion des droits sur les OST, Réorganisation du marché italien suite au rachat de Borsa Italiana par Euronext, Euronext Clearing, cryptodevises, frais ex-post, Plan épargne Avenir Climat, Plateforme e-CMS de l'Eurosystème pour la gestion du collatéral, Gates et mécanisme de gestion de la liquidité, Package Fund holding,

2/ Suivi des offres de fournisseurs de données

→ Contribution au lobbying de place : utilisation des DRP Bloomberg en mode dégradé, permissionning d'indices, meilleure calibration des requêtes

→ Fournisseurs d'indices : actualités sur l'évolution des offres des fournisseurs d'indice, notamment dans le cadre de la crise sanitaire et des changements de conditions de travail (travail à distance)

→ Suivi des offres des fournisseurs de données : Bloomberg, Fitch, Refinitiv, Scope Ratings, Six Financial, Substantive Research

→ Présentation des nouvelles offres des acteurs de la donnée : offres Bloomberg (utilisation des DRP, dataset ESG, modèles et modalités de facturation en fonction de l'exposition des données, APIs & outils d'aide au requêtage - Data Licence Plus, DataGO), offres SIX (API, ...), services connexes sur l'optimisation des requêtes Bloomberg, outils de monitoring des dépenses Market data

3/ Initiative : Fichiers Excel centralisateurs de fonds

Le groupe Market Data qui avait porté une initiative d'harmonisation des différents 'Fichiers AFTI' existants en vue de faciliter l'automatisation du traitement et l'interprétation de ces documents par les utilisateurs au sein des établissements centralisateurs de fonds (CACEIS, SGSS, BPSS, CM, RBC), a transmis ses travaux au groupe Flux et Stock qui avait engagé des travaux en parallèle. Cette initiative a été finalisée dans le courant de l'année.

4/ Suivi de l'actualité des autres groupes de place

→ COSSIOM

→ AFG

→ CFONB

→ Club PGD

5/ Rencontres fournisseurs

Dans le cadre de son suivi régulier des offres de fournisseurs de données ou éditeurs de gestion des données, les rencontres suivantes ont été organisées :

→ SIX Financial

→ Bloomberg

6/ Travaux avec d'autres associations ou groupes de travail de place

Dans le cadre de son action, les 2 sous-groupes Market Data ont eu l'opportunité d'augmenter l'intensité et la fréquence de leurs échanges avec d'autres groupes de travail au sein de FPM (GT Flux et Stock, GT Conservation, Observatoire de la conformité...) dans le cadre de réponses à des consultations, de lancement d'initiatives conjointe ou d'analyse de problématiques communes.

Par ailleurs, ces 2 sous-groupes ont pu directement (avec l'AFG, le COSSIOM, Fin-Datex) ou indirectement (EFAMA) participer aux efforts de lobbying ou d'analyse sur les problématiques Market Data, pour le bénéfice de ses membres comme de la place.

7/ Définition d'une feuille de route 2024, en lien avec le bureau et autres groupes et observatoire de France Post-Marché

Les 2 sous-groupes Market Data ont défini leur feuille de route 2024 autour des thèmes ESG, crypto, PERE et cyber-sécurité, avec pour objectif d'identifier et anticiper les nouveaux besoins en lien avec les réglementations en cours de mise en place.



ANIMATEUR Arnaud PAJON SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

RAPPORTEUR Augustin BEYOT CAP GEMINI INVENT

MEMBRES Pascal LOR BNP PARIBAS Jean-Eudes MANFROY BNP PARIBAS Laurence PAILLARD BNP PARIBAS Christian BODIGER BPCE Pierre LOYER BPCE Jean-Louis RIQUOIS BPCE Florent BOUCHERON CACEIS David LAMBOUL CACEIS Murielle COFFINET CM-CIC Alexandra DAVIGNON CM-CIC Laurent DIXNEUF CM-CIC Xavier SCHMITT CM-CIC Stephan WOURMS CM-CIC Olivier BYL CREDIT AGRICOLE TITRES Michael CHEVROTON CREDIT AGRICOLE TITRES Thierry COATARMANAC'H CREDIT AGRICOLE TITRES Elisabeth NICOLAU CREDIT AGRICOLE TITRES Dorothée CHAMPOMIER EURO SECURITIES PARTNERS Patrick FORCADE EURO SECURITIES PARTNERS Laurent FOURNERIE EURO SECURITIES PARTNERS Anne BOUCHET SIX FINANCIAL INFORMATION Hugues GARCIA SIX FINANCIAL INFORMATION Bruno HUET SIX FINANCIAL INFORMATION Marjorie MACQUART SIX FINANCIAL INFORMATION Emmanuel MARLE SIX FINANCIAL INFORMATION Fabien MAUDUIT SIX FINANCIAL INFORMATION Bertrand MALEFANT SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

L'observatoire est composé d'une trentaine de membres représentant une vingtaine d'établissements ou d'associations de Place qui se réunissent une fois par mois pour échanger sur les bonnes pratiques de conformité et parler de différents thèmes tels que l'éthique.

Rétrospective 2023

La refonte du guide MIF

Ce sujet a été présenté lors de conférence du 20 septembre 2023 « Finance durable & MiFID 2 : enjeux pour les acteurs et point sur les travaux de Place », conférence visualisable sur la Chaîne YouTube de France Post-Marché <https://www.youtube.com/@francepostmarche>.

Les diligences en matière de gestion de conflits d'intérêts.

À la suite du contrôle SPOT « Dépositaires » de l'AMF mené en 2022 sur les diligences à réaliser en matière de gestion de conflits d'intérêts, une note de contrôle et une proposition de modèle d'attestation commune aux différents établissements de la Place ont été adressées en avril 2023 au régulateur.

Les informations à transmettre en cas de suspension ou de réservation de cours

À la demande de l'AMF une réflexion a été engagée afin de proposer des solutions concrètes permettant des améliorations dans la transmission d'informations aux investisseurs en cas de suspension ou de

réservation de cours.

Quatre propositions faciles à mettre en œuvre et peu coûteuses en termes d'investissement IT pour nos établissements ont été faites :

- mettre en place un lexique destiné aux investisseurs ;
- placer un indicateur à côté du dernier cours affiché sur l'interface afin de le qualifier ;
- ajouter un lien vers les actualités de l'émetteur du titre afin de faciliter l'information des investisseurs ;
- mettre en place un quiz.

La création d'un sous-groupe de travail pour échanger sur la définition et l'inventaire des bonnes pratiques en termes de KYC.

L'observatoire a favorisé l'intervention de nombreux acteurs de France Post-Marché ou d'intervenants externes sur les sujets de Conformité et d'éthique, tels que : T+1, Retail Investment Strategy (RIS, de la mise en œuvre des orientations AML- CO de l'EBA (European Banking Authority), des données extra-financières ou encore du projet de directive FASTER.

Perspectives 2024

2024 s'inscrit dans la continuité de 2023 avec une coloration sur les enjeux éthiques de dimension extra-financière, de sécurité financière et du numérique.

Un choix sera fait parmi les thèmes ci-dessous :

- La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme avec le plan AML de la Commission européenne notamment ;
 - Le sujet de l'infrastructure et l'intégrité des marchés, avec le projet de révision de la réglementation MIF 2, le projet de révision de la réglementation Emir ainsi que le projet de révision du règlement MAR Abus de marché.
- L'observatoire de la Conformité étudiera aussi :
- La réglementation DORA sur la résilience opérationnelle numérique ;
 - La finance durable et l'éthique dont notamment la directive sur le devoir de vigilance ;
 - Les contrôles sur les données extra financières ;
 - L'ordonnance de transposition de CSRD et la révision SFDR.



ANIMATEUR Marie MARION CACEIS

RAPPORTEUR Augustin BEYOT CAP GEMINI INVENT

MEMBRES Hugo BORDET ADAN Julie DUGOURGEOT AMAFI Pascal ROQUECAVE BANQUE POSTALE Didier EYRAUD BNP PARIBAS Jean Paul BOURDET BPCE Nathalie GRAND'HOMME BPCE Delphine JUY BPCE Ramona YAMANI BPCE Charles GARD CACEIS Aude LEVANT CACEIS Nicolas ROUAULT CACEIS Florence ARDITO CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS David CLÉMENT CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS Michael CHEVROTON CREDIT AGRICOLE TITRES Vincent DEFFONTAINES CREDIT AGRICOLE TITRES Claire PELLINGHELLI CREDIT AGRICOLE TITRES Pascal SIONNEAU CRÉDIT MUTUEL - CIC Laetitia COLOMBANI EUROCLEAR Nienke LIGTELIJN HOTTINGUER Tala IBRAHIM HSBC CONTINENTAL EUROPE Dimitri FEXIS INVESTIMO/SMA Robert-Mickaël ABLIN LA BANQUE POSTALE Philippe GALLOT PROCAPITAL Céline PIRIOU PROCAPITAL Manuel GONZALEZ ROTHSCHILD MARTIN MAUREL Christian DE BEAUFORT SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Marie-Claire de SAINT-EXUPERY SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Marie-Claire de SAINT-EXUPERY SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Isabelle GATEAU SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Marc VEYRIÈRE SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Antoine CUNY DE LA VERRYERE STATE STREET Joel PIGEON UPTEVIA

En 2023, l'observatoire de la fiscalité a été contraint d'éprouver ses aptitudes au grand écart : d'une part, grand écart entre les sujets Internationaux et français, d'autre part, grand écart entre les sujets de perspectives et la gestion immédiate de contraintes opérationnelles.

Depuis plusieurs années, les principales sources du droit fiscal sont internationales et européennes. Une illustration en est la publication en juin 2023 du projet de Directive FASTER sur l'application des retenues à la source aux investissements transfrontaliers, ouvrant une période de consultation auprès de la Commission européenne à laquelle France Post Marché n'a pas manqué de répondre. Ce projet de Directive pose la question du rôle et de la responsabilité des établissements payeurs dans l'application des conventions fiscales, l'observatoire travaille à l'équilibre qui doit être trouvé, dans l'intérêt des investisseurs, entre la fluidification et la digitalisation des procédures et la préservation des ressources fiscales des Etats. Ces réflexions se confrontent aux préoccupations concrètes liées au durcissement dans certains Etats des procédures de remboursement des retenues à la source.

Le PEA est un sujet plus français, auquel l'observatoire consacre également son énergie :

→ Pour contribuer aux attentes de l'AMF émises dans le rapport du GTPEA, portant notamment sur les transferts de plans entre établissements

→ Pour rendre effectives les innovations apportées par la loi Pacte, concernant en particulier les titres commercialisés par les plateformes de financement collaboratives

→ Et analyser les conséquences des jurisprudences intervenant au sujet de cette enveloppe

2023 a également été l'année de l'adoption en octobre 2023 de la Directive DAC8 organisant l'échange automatique d'information sur les crypto-actifs et aménageant l'échange automatique d'information sur les comptes financiers. La même année, est entré en vigueur le Régime pilote créant de nouvelles possibilités d'ins-

cription de titres sur la blockchain. Ces nouveautés techniques ne manqueront pas de susciter des réflexions fiscales à l'avenir.

Plus prosaïquement, les établissements sont également confrontés à des difficultés d'inscription sur les portails déclaratifs de l'administration fiscale américaine pour les besoins du dispositif Qualified Intermediary, nécessitant des démarches auprès de cette administration pour obtenir des aménagements.

2024 se situera dans la continuité, avec la poursuite des travaux concernant la Directive Faster et le PEA. Si la loi de finances pour 2024 a apporté peu de nouveautés, cette année sera aussi celle de l'ouverture des premiers Plan Epargne Avenir Climat (PEAC) destiné aux épargnants mineurs.

L'agilité et la disponibilité des participants de l'observatoire seront donc à nouveau mobilisées.



ANIMATEUR Vincent DUMONT CREDIT AGRICOLE SA

RAPPORTEUR Audrey JAFFRES CREDIT AGRICOLE SA

MEMBRES Maguette DIOUF AMAFI François-Daniel CASTELLANI BANQUE DE FRANCE Céline BERNARDIN BANQUE PALATINE Anne-Sophie PELTIER BANQUE PALATINE Sofia BATTENINI-REYDON BNP PARIBAS Marie BOURION BNP PARIBAS Sandrine COHEN BNP PARIBAS Marie PLATEAUX BNP PARIBAS Béatrice RAFFIN BNP PARIBAS Serge-Philippe IBINGA BPCE Laurence RICHY BPCE Nathalie VALLUIS CABINET VALLUIS Anne LEBEAU CACEIS Pierre MARCZEWSKI CACEIS Angélique LACHENS CACEIS INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A. Myriam CHOUCROUN CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS Fabrice NOVEL CITI BANK Félicie HENTZGEN CM TITRES Yves COLLET CREDIT AGRICOLE TITRES Annissa ZEMMOURI CREDIT AGRICOLE TITRES Jean-Marc GOBERT CREDIT MUTUEL Renée PARIS DEUTSCHE BANK Cedrick EMMENECKER EDMOND de ROTHCHILD (FRANCE) Eric MAREGA EUROCLEAR Christelle DESMURS HSBC CONTINENTAL EUROPE Samira HAMMADI HSBC CONTINENTAL EUROPE Sophie LANCELOT LA BANQUE POSTALE Maëlle CIVRAN LAZARD FRERES Hugues PERDRIEL VAISSIERE LAZARD FRERES Enguerrand DUBROCA LCL Najim EL ATTAHI LCL Justine LAFITE LCL Maguette LEYE MEESCHAERT GESTION PRIVEE Christian MEYER OCBF Caroline DUMENIL ODDO BHF Rozenn LOUVEL PROCAPITAL Eric COLONO ROTHCHILD MARTIN MAUREL Mireille SACRIPANTI SIX FINANCIAL INFORMATION Caroline SAJA SIX FINANCIAL INFORMATION Patricia AGUIRRE FLOAREA SOCIETE GENERALE Aude-Line EBERLE SOCIETE GENERALE Nataliya PELYPAS SOCIETE GENERALE Catherine PEYRATOUT SOCIETE GENERALE Cem Mikail BAS UBS FRANCE Diane NDONGO UBS FRANCE Romain STARCELLI UPTIEVA

L'Observatoire International permet d'assurer une veille sur les initiatives réglementaires à caractère international et européen, mais également de conseiller, notamment, le Bureau, le Conseil d'administration et les groupes de travail FPM, sur les enjeux et opportunités pour l'association de contribuer voire coordonner les réponses à certaines consultations publiques. En complément, l'Observatoire international pilote également les actions de sensibilisation que l'association doit effectuer au cours du processus législatif des textes européens et internationaux.

Les membres de l'observatoire international sont principalement les animateurs d'autres groupes de travail de l'association et les personnes qui représentent l'association au sein de l'ETDF qui est le forum des dépositaires européens.

En 2023, l'animation, assurée par Haroun Boucheta, et la gouvernance de l'Observatoire International se sont déroulées dans la continuité de 2022 permettant ainsi l'identification et le suivi des initiatives réglementaires et projets d'infrastructures/de standardisation pouvant impacter le post-marché. Cet objectif nécessitait que soient définies et formalisées les positions principales à défendre par l'association sur certains sujets réglementaires importants. En outre, cela implique que puissent être menées, lorsque nécessaire, des actions de sensibilisation au nom de l'association pour défendre ses positions auprès des différentes autorités, que ce soit le Trésor, l'AMF et d'autres autorités y compris à Bruxelles (Commission, Conseil et Parlement).

Travaux de l'Observatoire International en 2023

En 2023, se sont tenues quatre réunions de l'Observatoire International de type « séances plénières » ainsi que des réu-

nions dédiées à des sujets spécifiques en comité restreint.

Parmi les sujets évoqués au cours des réunions dédiées, AIFMD, T+1 et la réglementation des actifs digitaux ont été discutés ainsi que les actions de sensibilisation à effectuer.

Est indiquée ci-dessous une liste non exhaustive de sujets :

AIFMD

→ Les actions de sensibilisation se sont concentrées sur les dispositions liées à la possibilité de nommer un dépositaire dans un autre pays,

→ L'Observatoire International a également suivi les sujets liés à la gestion de la liquidité, au reporting supervisory et au reporting de délégation.

EMIR 3.0

→ Bien que le texte se concentre sur le sujet de localisation des volumes de compensation au sein de l'UE, d'autres sujets tels que la transparence des modèles de marges des CCPs ou l'élargissement de l'obligation de compensation ont également été abondamment discutés.

CSDR Refit

→ Des actions de sensibilisation auprès des autorités ont été mises en place no-

tamment sur la discipline de dénouement et en particulier sur les rachats obligatoires (mandatory buy-in).

→ Un groupe de travail dédié a été mis en place en 2023 au sein de France Post-Marché pour répondre au Call for Evidence de l'ESMA sur T+1 et mettant en avant les coûts et difficultés opérationnelles propres à l'Europe si un raccourcissement du cycle de dénouement devait être décidé.

Finance digitale

→ Les textes MICA et Régime Pilote ont fait l'objet de discussions au sein de l'Observatoire International. Le sujet de la responsabilité des conservateurs dans le cadre de la fourniture de services, que ce soit pour les utility tokens ou pour les security tokens, a été l'un des sujets les plus importants.

Enfin, d'autres sujets ont également été discutés et ont pu faire l'objet d'actions de sensibilisation ponctuelles. Tel est le cas pour finance durable (rôle du dépositaire dans le cadre des contrôles extra-financiers), SRD II (dans le cadre de questionnaires de suivi sur sa mise en place par la Commission européenne), le droit des titres (sur le suivi des travaux Unidroit par exemple), la Retail Investment Strategy (RIS) ou encore FASTER.



ANIMATEUR Haroun BOUCHETA BNP PARIBAS

MEMBRES Pierre-Etienne AGID BNP PARIBAS Frédéric BECK BNP PARIBAS Thiebold CREMERS AMAFI Gaël DAVID BNP PARIBAS Caroline FRANCONIN BNP PARIBAS Shujia MAO BNP PARIBAS Damien VEILLARD BNP PARIBAS Eric DEROBERT CACEIS Corinne SOCHA CACEIS Vincent DUMONT CREDIT AGRICOLE SA Philippe STOLL CREDIT MUTUEL David POIRIER SOCIETE GENERALE Sylvie BONDUELLE SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Pierre COLLADON SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Marie-Claire de SAINT-EXUPERY SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

En 2023, l'expertise des membres de l'observatoire juridique a été sollicitée sur des sujets variés. L'observatoire a ainsi été un lieu d'échanges et de travail notamment pour répondre aux consultations relatives au régime français des PSAN. L'observatoire juridique a également mené des réflexions sur les adaptations du droit français au Régime Pilote.

Consultations relatives au régime français des PSAN

La loi n°2019-486 du 22 mai relative à la croissance et la transformation des entreprises (Loi PACTE) avait introduit le régime juridique des prestataires de services sur actifs numériques (PSAN) aux articles L. 54-10-1 et suivants du code monétaire et financier.

Ce régime avait été par la suite complété par la création d'un nouveau Livre VII relatif aux émetteurs de jetons et aux PSAN au sein du Règlement général de l'AMF (RGAMF), ainsi que par les instructions AMF DOC-2019-23 et DOC-2019-24 concernant respectivement les procédures d'enregistrement obligatoire et d'agrément optionnel en tant que PSAN et les « risques cyber ». Le dernier ajout de l'AMF à cette réglementation PSAN a été la Position AMF DOC-2020-07 concernant les questions-réponses relatives au régime des prestataires de services sur actifs numériques (Q&A PSAN).

Dans ce contexte, deux événements amènent à considérer des évolutions du régime français applicable aux PSAN :

→ en premier lieu, l'article 8 de la loi n° 2023-171 du 9 mars 2023 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture (Loi DDA-DUE 3) a intégré un enregistrement PSAN « renforcé » applicable à compter du 1er janvier 2024 et effectué des modifications concernant l'agrément optionnel.

→ en second lieu, le règlement du Parlement européen et du conseil sur les marchés de crypto-actifs, et modifiant la directive (UE) 2019/1937 (Règlement MiCA) a été adopté le 20 avril 2023 par le Parlement européen. La publication de la version finale au Journal officiel de l'Union Européenne (JOUE) devrait intervenir prochainement.

Les autorités françaises ont donc lancé des consultations restreintes sur ces projets d'évolutions réglementaires. En répondant à ces consultations, l'observatoire juridique a mis en avant l'importance à ce stade qu'aucune orientation / rédaction spécifique ne soit prise tant que les

textes d'application de MiCA n'ont pas été adoptés, de telle manière à assurer des modifications ou adaptations nécessaires et appropriées aux textes français. Aussi, et pour éviter toute surréglementation française en la matière, l'observatoire juridique a rappelé qu'il était nécessaire de s'assurer que le Règlement général et la doctrine de l'AMF resteront parfaitement en phase avec le règlement et ses futurs RTS.

Adaptation du droit français au Régime Pilote

Le 2 juin 2022, le règlement européen sur un régime pilote pour les infrastructures de marché reposant sur la technologie blockchain a été publié au Journal officiel de l'Union européenne. Son objectif est d'introduire un cadre réglementaire harmonisé et attractif conciliant marchés financiers traditionnels et nouvelles technologies s'appuyant sur la technologie blockchain.



ANIMATEUR David POIRIER SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

MEMBRES Clara LE DU AMAFI Gaëlle LAVOCAT BANQUE RICHELIEU Kamel ZEGGAI BNP PARIBAS Saulé RAUDAITE BPCE Lisa CHACHUAT CACEIS BANK Alexandre HAFFNER CACEIS BANK Julien THERY CACEIS BANK Fanny THOMAS CACEIS BANK Alice THERET CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS Lydia PERRIER CCF Vincent TARALLO CCF Eric PAILLOT CIC Fabien ZEBROWSKI CREDIT AGRICOLE TITRES Angélique FAVALORO CREDIT MUTUEL Jennifer MAZUR CREDIT MUTUEL TITRES Fanny PALMIÉRI EUROCLEAR Olivier DUDOUIT EURONEXT Marie-Noëlle MERLINO NATIXIS Ludvine POLÈRE OCBF Jérôme QUINET ODDO BHF Cécile GUILLOT PROCAPITAL Stéphane PLAIS PROCAPITAL Manon THERY-ESPA PROCAPITAL Mélanie GARNIER ROTHSCHILD MARTIN MAUREL Antoine CUNY DE LA VERRYERE STATE STREET Sébastien COURTELLEMONT UPTVEIA

Membres

- › ABN AMRO BANK NV
 - › AILANCY
 - › AIR LIQUIDE S.A.
 - › ALLFUNDS
 - › ALLIANZ BANQUE
 - › AMAFI
 - › AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
 - › BANQUE DE FRANCE
 - › BANQUE DELUBAC & Cie
 - › BANQUE HOTTINGUER
 - › BANQUE NEUFLIZE OBC
 - › BANQUE PALATINE
 - › BANQUE RICHELIEU FRANCE
 - › BEAM SAGALINK
 - › BNP PARIBAS
 - › BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
 - › BOUYGUES
 - › BPCE
 - › CABINET SQUARE
 - › CACEIS
 - › CACEIS INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A.
 - › CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
 - › CAPGEMINI INVENT
 - › CITIBANK EUROPE PLC - FRENCH BRANCH
 - › CLEARSTREAM BANKING
 - › COGNIZANT TECHNOLOGY SOLUTIONS FRANCE SAS
 - › CREDIT FONCIER
 - › CREDIT MUTUEL ARKEA
 - › CREDIT MUTUEL TITRES
 - › DELOITTE CONSEIL
 - › DEUTSCHE BANK AG
 - › EDMOND de ROTHSCHILD (France)
 - › EURALIA
 - › EUROCLEAR FRANCE
 - › EURONEXT PARIS S.A.
 - › EUROPEAN FUND ADMINISTRATION FRANCE
 - › EXANE
 - › FAIRMAN CONSULTING
 - › FIRST FINANCE SAS
 - › GIDE LOYRETTE NOUEL AARPI
 - › GIE INFOGREFFE
 - › GRESHAM BANQUE
 - › GROUPE CREDIT AGRICOLE
 - › GROUPE SMA - INVESTIMO
 - › HSBC CONTINENTAL EUROPE
 - › ID2S
 - › INTER INVEST
 - › IZNES
 - › JPMORGAN SECURITIES PLC
 - › LA BANQUE POSTALE
 - › LAZARD FRERES BANQUE
 - › LCH.CLEARNET SA
 - › LIQUIDSHARE
 - › MEESCHAERT GESTION PRIVEE
 - › NATIXIS SA
 - › OCBF
 - › ODDO BHF
 - › ONEPOINT
 - › PRICEWATERHOUSECOOPERS
 - › PROCAPITAL
 - › REGULATION PARTNERS
 - › ROTHSCHILD MARTIN MAUREL
 - › SIX FINANCIAL INFORMATION
 - › SLIB
 - › SOCIETE GENERALE
 - › STATE STREET BANK INTERNATIONAL GmbH
PARIS BRANCH
 - › SWIFT FRANCE SAS
 - › SWISSLIFE BANQUE PRIVEE
 - › THE BANK OF NEW YORK MELLON SA/NV
 - › UBS SECURITIES FRANCE SA
 - › UPTEVIA
 - › VERMEG
- MEMBRES ASSOCIÉS**
- › ADAN
 - › PARIS EUROPLACE
 - › ICMA
- ÉCOLES / UNIVERSITÉS**
- › CY Cergy Paris Université
 - › NEOMA Business School
 - › Paris School of Business
 - › Université de Caen Normandie
 - › Université Lumière Lyon 2
 - › IUT Lumière Lyon 2

GLOSSAIRE

ADL

Anti-Dilution Levy ou droits ajustables (Mécanismes de liquidité)

AFEP

Association Française des Entreprises Privées

AFG

Association Française de la Gestion financière

AFME

Association for Financial Markets in Europe

AFTI

Association Française des Professionnels des Titres

AG

Assemblée Générale

AIFMD

Alternative Investment Fund Managers Directive

AMF

Autorité des Marchés Financiers

AMI-SeCo

Advisory Group on Market Infrastructures for Securities and Collateral

AML-CO

Anti-money laundering [and countering the financing of terrorism (AML/CFT)] compliance officer

ANSA

Association Nationale des Sociétés par Actions

API

Interface de programme d'application

ASPIM

Association Françaises des Sociétés de Placement Immobilier

AXIOCAP

Organisme de gestion de titres, Registres et association en ligne

BCE

Banque Centrale Européenne

Blockchain / DLT

Distributed Ledger Technology

Bloomberg

Fournisseur de données

BRN

Bordereau de Références Nominatives

BROADRIDGE

Société publique de services aux entreprises et de technologie financière fondée en 2007. Broadridge fournit aux sociétés ouvertes des circulaires de sollicitation de procurations, des rapports annuels et d'autres documents financiers, ainsi que

des solutions de communication avec les actionnaires, telles que des assemblées annuelles virtuelles.

BROKERTEC

Produit de taux

C3P

Comité de Planification des Projets de Place

CC&G

Cassa di Compensazione e Garanzia (nom de l'ancienne chambre de compensation italienne)

CCP

Central Clearing Counterparty Contrepartie Centrale

CE

Commission Européenne

CFONB

Comité français d'organisation et de normalisation bancaires

CLIFF

Association française des professionnels de la communication financière

COSSIOM

Groupe de Place

CRR/CRD

Ratios prudentiels (Directive et réglementation)

CSD

Central Securities Depository - Dépositaire Central

CSDR

Central Securities Depositories Regulation

CSDR Refit

sous-groupe du GLF dédié à CSDR et à la Settlement Efficiency

CUSIP

Committee on Uniform Securities Identification Procedures. Ce comité a développé un système pour identifier les titres nord américains

DAC8

Directive (UE) 2023/2226 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal (dite « DAC8 ») : échange automatique d'information sur les crypto-actifs et modifications dans l'échange automatique d'information sur les comptes financiers

DEEP

Dispositif Electronique d'Enregistrement Partagé

DEFI

Finance Décentralisée

DLT

Distributed Ledger Technology /

Infrastructures de négociations et de règlement / livraison

DORA

Règlement européen apportant un cadre détaillé et complet sur la résilience opérationnelle numérique pour les entités financières

DRP BLOOMBERG

Disaster Recovery Provision

EACH

European Association of CCP Clearing Houses

EBA

European Banking Authority

ECMC

PLATEFORME

ECMS

European Collateral Management System

EET

European ESG Template

ESAP

European single access point

ESES

Euroclear Settlement of Euronext Securities

ESG

Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

ESMA (AEMF)

European Securities and Markets Authority - Autorité Européenne des Marchés Financiers

ETFs

Exchange Traded Fund

EUROCLEAR

Société internationale de dépôt et de règlement/livraison

EURONEXT Clearing

Chambre de compensation d'Euronext

EUROSYSTEME

Autorité monétaire de la zone euro qui regroupe la Banque Centrale Européenne et les Banques Centrales Nationales des États membres de l'Union européenne ayant adopté l'euro.

FAMT

Face Amount (valeur nominale) d'une obligation

FASTER

Proposition de directive visant à améliorer les procédures de retenue à la source au sein de l'Union européenne

FIDA

Proposition législative européenne pour un nouveau cadre d'accès aux données financières (FIDA étendra les obligations

de partage de données de paiement définies dans le cadre de DSP2 à presque toutes les données des services financiers)

FinDatEx

Plateforme de diffusion des templates. Elle remplace l'EWG (European Working Group).

FITCH

Fournisseur de données

FPM

France Post-Marché

FRANCE INVEST

Organisation professionnelle pour sociétés de gestion

GATES

Un des outils permettant d'assurer la liquidité des OPC

GEN

Groupe Experts Nominatif

GEO

Groupe Experts OST

GLF

Groupe de Liaison France (groupe transversal de l'AFTI)

HDD

Harmonisation des Dates de Distribution

HDR

Harmonisation des Dates de Réorganisation

IA GENERATIVE

Intelligence Artificielle Générative - Type de système d'intelligence artificielle capable de générer du texte, des images ou d'autres médias

ICE

Intercontinental Exchange, société américaine spécialisée sur les marchés dérivés

ICMA+224:237

International Capital Market Association

ISDA

International Swaps and Derivatives Association - Organisation professionnelle regroupant des intervenants majeurs sur les marchés financiers dérivés de gré à gré

ISO 15022

NORME

ISO 20022

NORME

IT

Informatique

KYC

Know Your Customer (Connaître votre

client). Pratique assujettie à une obligation légale pour contrôler l'identité des clients

LAB MICROSOFT

Laboratoire d'innovation Microsoft

LAP

Lettres aux porteurs

LBC/FT

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

MEDEF

Mouvements des Entreprises de France

MICA

Règlement européen sur les marchés de crypto-actifs

MIF2

Version 2 de la Directive européenne visant à renforcer la protection des investisseurs et la transparence des marchés financiers

MiFID2/MIF2/MIFII

Directive révisée sur les marchés d'instruments financiers

MOC

Marché Obligataires et Collatéral

MTS

Produit de taux

OPC

Organisme de Placement Collectif

OST

Opérations Sur Titres

OTC

Over-the-counter

PEA

Plan d'Épargne en Actions

PEAC

Plan Epargne Avenir Climat

PÈRE

Privat Equity / Real Estate

PLAN AML

Propositions législatives visant à renforcer la lutte de l'UE contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)

PRIIPs

Package Retail and Insurance-based Investment Products

PSAN

Prestataire de services sur actifs numériques

REGIME PILOTE

Proposition de la Commission européenne de créer un cadre réglementaire transitoire destiné à

tester l'utilisation des technologies de registre distribué, appelées DLT, dans les infrastructures de marché

RIS

Retail Investment Strategy visant à accroître la participation des citoyens aux marchés de capitaux.

RTS

Regulatory Technical Standard

SFDR

Sustainable Finance Disclosure Regulation

SGP

Société de gestion de portefeuilles

SLIB

Éditeur de logiciels

SRDII / SRD2

Shareholders Rights Directive II ou Shareholders' Rights Directive 2 (Directive Droit des actionnaires)

STANDARD CDM

Common Domain Model

SWIFT

Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication

SWING PRICING

Mécanismes de liquidité - Consiste à ajuster la valeur liquidative quelque que soit le montant net des flux de souscriptions/rachats

T+1

J+1

TCC

Teneurs de comptes-conservateurs

TCC/TDR

Teneur de Comptes Conservateur / Teneur De Registre

TVA

Taxe sur la Valeur Ajoutée

UCITS

Undertakings for Collective Investment of Transferable Securities

UNIT

Mode de comptabilisation d'une obligation en unité de titres

VL

Valeur Liquidative

VPC

Vote Par Correspondance



 France
Post-Marché

36, rue Taitbout - 75009 PARIS

Tél. : 01.48.00.52.01

www.france-post-marche.fr